



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet annuel de performances

Budget général

**PROGRAMME 218**

Conduite et pilotage des politiques économiques et  
financières



**2024**

PROGRAMME 218  
**Conduite et pilotage des politiques  
économiques et financières**

---

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

# Présentation stratégique du projet annuel de performances

Anne BLONDY-TOURET

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Le programme « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » assure l'impulsion des politiques publiques menées par le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN). Il regroupe les moyens consacrés aux activités de conception, d'expertise, de régulation, de conseil et de contrôle, au soutien de l'administration centrale ainsi qu'à l'animation et à la mise en œuvre des politiques ministérielles transversales et, dans certains cas, interministérielles.

Il porte à ce titre l'essentiel des effectifs et des crédits correspondant aux missions mises en œuvre par :

- les cabinets des ministères économiques et financiers (MEF) ;
- les directions ou services en charge des missions transversales de nature interministérielle (agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE), direction des achats de l'État (DAE), direction du budget (DB)) ;
- le secrétariat général des MEF, en charge des missions de support, de modernisation et de coordination ministérielle telles que définies par le décret n° 2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;
- l'inspection générale des finances (IGF), le contrôle général économique et financier (CGEFI), la commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) et la commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles (CCCOP) ;
- les directions et entités intervenant dans les domaines de la conception, du conseil, de l'expertise, de la régulation et de la lutte contre la fraude, telle que la cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Tracfin), l'Agence française anticorruption (AFA), l'Autorité nationale des jeux (ANJ), etc.

## ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

### 1/ Une action interministérielle au cœur de la modernisation financière de l'État

#### **a) Une activité soutenue en matière de contrôle, de lutte contre la fraude financière et de promotion de la conformité**

Dans le cadre du plan gouvernemental de *lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques*, lancé en mai 2023, **Tracfin pilotera trois projets prioritaires** : le développement des capacités de renseignement (renforcement des moyens d'enquête et d'investigation), l'implantation de Tracfin sur un second site hors de Paris et l'organisation de la réunion plénière « Égmont » réunissant les 167 cellules de renseignement financier du monde. Par ailleurs, dans la continuité des efforts réalisés en 2023, Tracfin poursuivra la mise à l'état de l'art de ses systèmes d'informations, notamment au regard de la sophistication des fraudes et de l'arrivée à maturité de certaines technologies.

La **CICC** poursuivra pour sa part les réformes au service de l'amélioration de la qualité de la dépense des fonds européens (développement d'un outil de gestion des risques) et deviendra en 2024 l'autorité nationale d'audit des fonds européens.

Après la réforme et le renforcement de l'audit interne du ministère initiée en 2022, le CGEFI achèvera son recentrage sur son cœur de métier, à savoir le contrôle des organismes du secteur public.

Enfin, l'**autorité nationale des jeux (ANJ)** poursuivra trois axes prioritaires pour 2024 : le renforcement de son dispositif de contrôle des opérateurs, la dématérialisation de ses services et le développement de l'assistance auprès des joueurs. Elle renforcera également son organisation afin de faire face à une croissance importante de ses activités, notamment en matière d'interdictions de jeu, dans un contexte de fortes mutations du marché des jeux d'argent.

### **b) Des évolutions structurante du système d'information financière de l'État**

Le renforcement des moyens alloués à l'**AIFE** permettra de poursuivre les travaux et projets engagés en 2022, ainsi qu'une ré-internalisation des compétences. Les principaux enjeux de 2024 et des années suivantes concernent la migration du système d'information Chorus (lancée en 2022 pour une mise en service à mi-2024), la mise en place du portail public de facturation électronique inter-entreprises et l'internalisation du code de la solution « Chorus déplacements temporaires » d'ici 2026.

### **c) L'amélioration continue de la qualité de l'information financière**

Dans une logique d'amélioration continue de la qualité de l'information budgétaire, la DB maintient un niveau d'ambition élevé quant à **la qualité des objectifs, des indicateurs et de la justification au premier euro des programmes du budget de l'État**. L'enquête de satisfaction s'adressera pour la troisième année consécutive à l'ensemble des acteurs de la fonction financière et budgétaire (Parlement, Cour des comptes, directions des affaires financières des ministères). Son analyse alimente notamment la réflexion sur le contenu et les formats des projets annuels de performances (PAP) et des rapports annuels de performances (RAP), afin d'en faciliter la lecture.

La modernisation de l'information budgétaire se traduit également par l'enrichissement de la **plateforme de visualisation des données de la performance**, qui présente de manière interactive et synthétique les résultats en matière de performance de la dépense publique. Les données du « **budget vert** » seront par ailleurs actualisées et permettront de renforcer la lisibilité de la contribution du budget de l'État aux politiques environnementales menées par le Gouvernement, conformément aux engagements internationaux de la France.

## **2/ La coordination des chantiers de modernisation internes au MEFSIN**

### **a) L'amélioration des conditions d'emploi des personnels**

La mise en œuvre des actions engagées dans le cadre de la **loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique** sera poursuivie. Ces actions portent principalement sur :

- le renforcement de l'attractivité du ministère ;
- l'amélioration du cadre de gestion des agents contractuels ;
- la mise en place d'un dialogue social modernisé ;
- la poursuite de l'affirmation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- la promotion des parcours professionnels des personnes en situation de handicap ;
- la mise en place d'un cadre renforcé en matière de déontologie.

Avec la mise en œuvre de la **réforme de la haute fonction publique**, le MEFSIN continue à accompagner ses cadres supérieurs, afin de favoriser les mobilités au sein de parcours professionnels décloisonnés et diversifiés. Adossée à un pilotage renforcé des ressources humaines au service de l'État employeur, cette dynamique se poursuivra en 2024.

Par ailleurs, le **fonds d'accompagnement au télétravail**, créé à la suite de l'accord collectif majoritaire sur le télétravail signé au niveau ministériel le 11 juillet 2022, sera à nouveau mis à contribution pour améliorer les équipements individuels ou collectifs et pour réaliser des études visant une meilleure connaissance des modalités de travail. La mise en œuvre du **plan handicap ministériel** permettra d'amplifier les actions du ministère pour les agents en situation de handicap (inclusion numérique, équipements, aménagements de postes, aides au maintien dans l'emploi, prise en charge des mobilités entre le domicile et le lieu de travail).

**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme 218	n°	Présentation stratégique
------------------	----	--------------------------

Enfin, la **réforme de l'action sociale** se poursuivra, avec notamment une réflexion sur la lisibilité de l'offre et la gouvernance des opérateurs.

**b) Le développement durable au cœur de la transformation du ministère**

Le développement durable continuera de constituer l'un des axes majeurs de transformation du ministère, dans le prolongement de la circulaire du Premier ministre du 25 février 2020 relative aux engagements de l'État pour des services publics écoresponsables, et en cohérence avec le plan de sobriété énergétique. La synthèse ministérielle du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) est finalisée et permettra de réduire l'empreinte carbone du fonctionnement des administrations.

**c) L'innovation au service des usagers et de la modernisation des outils de travail des agents**

Le secrétariat général (SG) veille au niveau ministériel à la **coordination et la convergence des systèmes numériques**, ainsi qu'à la mise en œuvre de **la dématérialisation des démarches et au suivi de leur qualité** (au sein du « top 250 » des démarches administratives les plus utilisées).

Le **fonds de transformation ministériel**, piloté par le SG et dédié à l'accompagnement financier des projets de modernisation et d'innovation des directions du ministère, est maintenu en 2024. Ce fonds contribue à la dynamique ministérielle de transformation de l'action publique, en ciblant les projets relatifs à l'accompagnement des évolutions stratégiques des services, aux modalités de travail innovantes, à la dématérialisation des procédures, à l'accompagnement des projets des agents en matière d'écoresponsabilité et aux initiatives de jeunes pousses (« *start-up* ») d'État.

**d) L'amélioration de l'efficacité des fonctions support**

Le SG a fait de **l'amélioration de la performance des fonctions support** l'axe clé de sa transformation, par :

- le projet « Ambition SG », qui développe le pilotage par la performance, la cartographie des fonctions supports et les contrats de service avec les directions ;
- le renouvellement de la feuille de route ministérielle achat pour une période triennale (2024-2026) afin d'accompagner la modernisation de la fonction achat au sein des ministères économiques et financiers ;
- la poursuite des actions d'encadrement des prestations intellectuelles, dans le cadre d'une gouvernance ministérielle permettant de contrôler et de limiter l'externalisation, le lancement d'un projet de **robotisation de certains des processus de ressources humaines** (gestion administrative, paye, facturation). Ce projet repose sur l'introduction d'un outil automatisé d'analyse de données, et vise l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents par l'automatisation des tâches répétitives à faible valeur ajoutée et la numérisation de processus à forts volumes ;
- enfin, l'effort de valorisation **des bâtiments sera poursuivi**, par la modernisation des espaces de travail, et leur adaptation aux nouveaux usages, dans un souci permanent d'amélioration de la qualité de vie au travail des agents. Un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière est en cours d'élaboration pour la période 2024-2028.

---

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Améliorer l'information budgétaire et la qualité des services rendus aux administrations**

INDICATEUR 1.1 : Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat

INDICATEUR 1.2 : Taux de satisfaction des commanditaires/clients

INDICATEUR 1.3 : Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE

### **OBJECTIF 2 : Améliorer les conditions d'emploi des personnels**

INDICATEUR 2.1 : Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents

### **OBJECTIF 3 : Maîtriser le coût des fonctions support**

INDICATEUR 3.1 : Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE

INDICATEUR 3.2 : Efficience de la gestion immobilière

**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
218		

## Objectifs et indicateurs de performance

### ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

L'indicateur 3.2 « d'efficacité de la fonction achat » portant sur les gains relatifs aux actions achats du ministère est supprimé. En effet, suite aux travaux liés au plan d'efficacité des achats de l'État, il apparaissait redondant avec l'indicateur 3.1 relatifs aux actions achat (rationalisation, mutualisation).

Cette suppression s'inscrit dans un processus plus large de refonte de la maquette de performance du programme 218 qui sera initiée en 2024 pour une mise en œuvre à partir du PAP 2025.

**OBJECTIF****1 - Améliorer l'information budgétaire et la qualité des services rendus aux administrations**

Cet objectif regroupe les taux de satisfaction des bénéficiaires de prestations rendues par plusieurs directions des ministères économiques et financiers : la direction du budget (DB), le contrôle général économique et financier (CGEFi), et l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE).

**INDICATEUR****1.1 - Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de satisfaction du Parlement, des ministères et de la Cour des comptes	%	84	82 (p)	86	87	88	89

**Précisions méthodologiques**

Source des données : direction du budget (enquêtes annuelles de satisfaction)

Objet : le sous-indicateur mesure la satisfaction à l'égard de la qualité des documents budgétaires et son évolution du point de vue des principaux utilisateurs de cette documentation.

Mode de calcul : total des réponses « Très satisfaisante » ou « Plutôt satisfaisante » à la question « Quelle appréciation générale portez-vous sur la manière dont les PAP et RAP sont conçus ? » rapporté au total des réponses aux questionnaires adressés au début de l'année à laquelle se rapporte le PAP à trois panels :

- Parlement : membres des commissions des finances du Parlement, rapporteurs spéciaux et des rapporteurs pour avis pour le projet de loi de finances, administrateurs et administrateurs des commissions ayant recours à la documentation budgétaire ;
- ministères : directeurs des affaires financières et leurs adjoints, responsables de programme ;
- Cour des comptes : rapporteurs et contre-rapporteurs contribuant à la rédaction des notes d'analyse budgétaire.

**JUSTIFICATION DES CIBLES**

Après une baisse enregistrée par rapport au niveau de 2020 (95 %) en 2021 (84 %), du fait d'une intégration des ministères et de la Cour des comptes au panel, puis en 2022 (82 %), certainement due au temps nécessaire de prise en main de la documentation budgétaire des nouveaux députés, les cibles s'inscrivent dans une hausse graduelle de 87 % en 2024 à 89 % en 2026. En effet, l'amélioration continue des outils destinés à informer le Parlement, les ministères et la Cour des comptes (renforcement de la qualité de l'information budgétaire, limitation du nombre de pages, visualisation en ligne des données de la performance et des données du budget vert...) doit permettre de faire progresser à nouveau le taux de satisfaction.

**INDICATEUR****1.2 - Taux de satisfaction des commanditaires/clients**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de satisfaction des directions partenaires du CGEFi	%	97	97	97	97	97	97

**Précisions méthodologiques**

Source des données : CGEFi



## Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance  
218

La mesure de la satisfaction des deux prestations s'évalue grâce à un questionnaire adressé aux commanditaires du CGefi, soit aux directions partenaires pour les missions de contrôle et à des commanditaires pour les missions d'audit ou de conseil.

**Mode de calcul** : la mesure de satisfaction s'effectue via les réponses à un questionnaire adressé aux directions partenaires du CGEPI pour les missions de contrôle et de ses commanditaires pour les missions d'audit et de contrôle.

Le questionnaire se compose de plusieurs critères, à apprécier sur une échelle à quatre niveaux (« très insuffisant », « insuffisant », « satisfaisant », « très satisfaisant »), chaque niveau de satisfaction étant affecté d'une note allant de 1 (très insuffisant) à 4 (très satisfaisant). La moyenne des notes ainsi obtenues est finalement exprimée en pourcentage.

### JUSTIFICATION DES CIBLES

Après les progrès constatés les années antérieures (de 94 % en 2018, à 97 % en 2021 et 2022), le maintien à un haut niveau d'exigence de la cible pour les exercices 2023 à 2026 (97 %) tient compte de la qualité attendue des prestations, notamment de la part de l'Agence des participations de l'État et de la direction du budget.

Les leviers d'atteinte de cette trajectoire reposent sur la réactivité du service, la qualité du dialogue avec les commanditaires, la pertinence des informations recueillies et des analyses partagées notamment dans le domaine des risques et de la performance, et sur le caractère opérationnel des observations et recommandations formulées sur le fonctionnement des organismes contrôlés. Le recentrage du CGefi sur le contrôle des organismes publics intervenu au printemps 2022 est de nature à mettre davantage en lumière ces leviers.

## INDICATEUR

### 1.3 - Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE	Note sur 10	6,6	6,6	6,6	6,6	6,6	6,7

#### Précisions méthodologiques

**Source des données** : AIFE

**Objet** : mesure de la satisfaction des bénéficiaires de prestations au regard des solutions logicielles proposées (disponibilité, temps de réponse, ergonomie), d'une part, et du support apporté par l'AIFE, d'autre part.

**Mode de calcul** : la mesure de la satisfaction s'effectue via un questionnaire transmis annuellement à un panel d'utilisateurs représentatifs des différents types de partenaires et utilisateurs (maîtres d'ouvrages, utilisateurs de la sphère publique et utilisateurs externes).

Le questionnaire est décliné par solutions logicielles opérées par l'AIFE. La moyenne non-pondérée des taux de satisfaction ainsi obtenue est ramenée à une note sur 10.

Afin de garantir l'objectivité des résultats, la réalisation des enquêtes est confiée à un institut de sondage indépendant.

### JUSTIFICATION DES CIBLES

Sur la période 2023-2025 les cibles sont fixées en ligne avec les résultats obtenus en 2021 et 2022, soit à 6,6.

D'une part, le léger infléchissement entre 2021 et 2022 (-0,06 point) ne devrait qu'être conjoncturel : si l'on constate une baisse du taux de satisfaction des utilisateurs de Chorus du ministère de la Justice auprès desquels un déploiement important de Chorus DT est intervenu en 2022), l'indice de satisfaction a progressé en 2022 sur trois cibles (utilisateurs publics de PLACE, gouvernance du SI Chorus et utilisateurs publics de Chorus Pro) et est resté globalement stable pour trois autres catégories d'utilisateurs (Chorus Cœur, utilisateurs « entreprises » de PLACE et Chorus Formulaire).

D'autre part, de nombreuses évolutions sur le périmètre des solutions applicatives opérées ou administrées par l'AIFE sont prévues sur la période (importante montée de version de Chorus Cœur pour les gestionnaires et les comptables de l'État, adaptation de Chorus Pro dans le cadre du déploiement de la facturation

électronique interentreprises, mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités telle que l'indemnité de changement de résidence sur Chorus DT).

Dans le même sillage, la cible pour 2026 retenue à 6,7 sera tributaire d'une bonne et rapide appropriation par les utilisateurs de ces évolutions – d'autant que certaines ne seront pas encore achevées à cette date.

L'atteinte de cette cible pour 2026 s'appuiera sur la démarche mise en place par l'AIFE depuis deux ans d'exploitation des *verbatim* issus de l'enquête de satisfaction. L'enquête intègre en effet des questions ouvertes sur les attentes des utilisateurs en termes d'améliorations des outils proposés par l'AIFE.

## OBJECTIF

### 2 - Améliorer les conditions d'emploi des personnels

L'action sociale ministérielle participe à la politique de gestion des ressources humaines. Elle regroupe l'ensemble des prestations destinées à améliorer, directement ou indirectement, les conditions d'emploi, de travail et de vie des agents et de leurs familles, notamment en les aidant à faire face à diverses situations difficiles et en leur facilitant l'accès à des services collectifs. Leurs caractéristiques ainsi que leurs conditions d'octroi et de tarification les rendent accessibles à l'ensemble des agents, en particulier à ceux qui ont des revenus modestes.

La mesure de la réalisation de cet objectif se traduit par le suivi d'un indicateur composé de trois sous-indicateurs qui illustrent les trois principaux domaines d'intervention de l'action sociale des ministères économiques et financiers : la restauration collective, l'aide au logement et les vacances-enfants.

## INDICATEUR

### 2.1 - Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective (1)	%	74,53	74,8	77	77	77	77
Part des logements sociaux réservés en PLAI, PLUS, PLS et équivalents (2)	%	92,75	79,82	>=75	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Part des familles bénéficiaires des prestations "vacances enfants" dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 euros (3)	%	51,8	51,1	50	50	50	50

#### Précisions méthodologiques

Sous-indicateur « Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective » :

Source des données : secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Mode de calcul : rapport entre le nombre d'agents affectés dans les sites ministériels identifiés dans l'observatoire de la restauration comme bénéficiant d'un accès à un restaurant ministériel, inter administratif ou conventionné, et le nombre des effectifs au sein des sites ministériels en métropole et dans les DOM recensés dans l'observatoire de la restauration.

Sous-indicateur « Part des logements sociaux réservés en PLAI, PLUS, PLS et équivalents » :

Source des données : association pour le logement du personnel des administrations financières (ALPAF).

Mode de calcul : rapport entre le nombre de logements sociaux réservés par l'ALPAF en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), en prêt locatif à usage social (PLUS), en prêt locatif social (PLS) et équivalents, et le nombre total de logements réservés par l'ALPAF au cours de l'exercice comptable considéré.

Sous-indicateur « Part des familles bénéficiaires des prestations « vacances enfants » dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 euros » :

Source des données : association éducation plein air finances (EPAF).

**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
218		

Mode de calcul : rapport entre le nombre de familles bénéficiaires inscrites dans le logiciel Prométhée (gestion automatisée des inscriptions en colonies de vacances) ayant un quotient familial fiscal mensuel inférieur ou égal à 1 000 euros, en euros 2006, et le nombre total de familles bénéficiaires.

**JUSTIFICATION DES CIBLES**

Sous-indicateur « Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective » :

La restauration représente le premier poste de dépense de l'action sociale ministérielle (45 % du budget annuel). La politique conduite en la matière vise à permettre l'accès des agents, sur l'ensemble du territoire, à des solutions de restauration collective, que ce soient les restaurants du ministère, les restaurants inter-administratifs ou, par défaut, en conventionnant avec des structures extérieures (soit près de 700 structures au total). L'action conduite depuis plusieurs années a ainsi permis que la part des agents disposant d'une telle solution atteigne un niveau significatif, soit près de trois-quarts.

Le secteur de la restauration collective est toutefois affecté par le développement du télétravail et le renchérissement des approvisionnements qui résulte tant des obligations édictées par la loi Égalim de 2018 et la loi climat et résilience de 2021, que de l'inflation. Dans ce contexte, qui se traduit par des fermetures de structure, un maintien de la cible sur la trajectoire à son niveau fixé pour 2023, soit 77 %, constitue un objectif ambitieux.

Sous-indicateur « Part des logements sociaux réservés en PLAI, PLUS, PLS et équivalents » :

La politique d'aide au logement se décline en réservations de logements et diverses prestations d'aides et de prêts servis sous conditions de ressources, à l'exception du prêt pour l'amélioration du logement des personnes handicapées et du prêt sinistre immobilier qui répondent à des situations particulières et à un périmètre beaucoup plus limité.

La mise en œuvre de la gestion par flux des attributions de logements devant intervenir en novembre 2023 (application des dispositions de la loi ELAN de 2018), cette attribution reposera moins sur la détermination physique des logements que sur une logique strictement quantitative par flux. Ce changement rendant caduque l'alimentation du sous-indicateur, les cibles n'ont pu être déterminées pour 2024-2026, dans l'attente de la refonte de la maquette de performance du programme 218 prévue pour le PAP 2025.

Sous-indicateur « Part des familles bénéficiaires des prestations « vacances enfants » dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 euros » :

Ce sous-indicateur vise à mesurer l'effort en faveur de l'accès des catégories de personnel les plus modestes aux prestations « vacances-enfants ».

Le maintien de la cible à 50 % sur l'ensemble de la période assure autorise ainsi la mise en œuvre d'une tarification des prestations de séjours en colonies de vacances permettant aux enfants des agents relevant des catégories les plus modestes d'accéder à des séjours à des tarifs réduits, sans pénaliser pour autant l'accès à ces séjours des enfants des autres catégories de personnels.

**OBJECTIF****3 - Maîtriser le coût des fonctions support**

Les leviers d'action identifiés pour contribuer à la maîtrise des coûts des fonctions support reposent notamment sur la globalisation et la standardisation des achats et l'efficacité de la gestion immobilière.

**La globalisation et la standardisation des achats**

La massification et la mutualisation des achats portées par la direction des achats de l'État (DAE), associées aux évolutions d'organisation et de processus, permettent d'accroître les économies réalisées chaque année, d'améliorer la politique d'achat de l'État et de faire monter en compétences les acheteurs publics.

**L'efficacité de la gestion immobilière**

L'indicateur relatif à l'efficacité immobilière répond aux exigences fixées en matière immobilière par la Première ministre. À cet égard, la politique ministérielle consiste à assurer aux agents de l'État un cadre de travail de qualité et fonctionnel, à faire bénéficier les usagers de bonnes conditions d'accueil, et à utiliser le patrimoine public dans des conditions qui garantissent la performance immobilière et la préservation de sa valeur.

## INDICATEUR transversal \*

### 3.1 - Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE

(du point de vue du contribuable)

\* "Efficacité de la fonction achat"

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Economies achats relatives aux actions achat interministérielles animées par la DAE	M€	122	137	Non déterminé	130	Non déterminé	Non déterminé
Economies achats consolidées tous ministères	M€	165	151	Non déterminé	170	Non déterminé	Non déterminé
Economies achats consolidées établissements publics	M€	459	418	Non déterminé	450	Non déterminé	Non déterminé

#### Précisions méthodologiques

Source des données (pour les trois sous-indicateurs) : DAE

Mode de calcul (pour les trois sous-indicateurs) :

La méthode de calcul des gains est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations de référence et des prix ou situations « nouveaux ».

Les règles appliquées pour la mesure des économies achats se déclinent de la manière suivante :

- sur les achats récurrents elles sont calculées en base annuelle en prenant en compte les périodes de reconduction éventuelle des marchés. L'économie achat ainsi calculée en base 12 mois est comptabilisée une seule fois, à la notification du marché, puis répartie *pro rata temporis* sur deux années civiles à compter de cette date ;

- sur les achats de projets bien identifiés, non récurrents (opération de travaux, projet informatique, mission de conseil forfaitaire), elles sont calculées sur la globalité de l'économie réalisée sur la durée totale du marché en une seule fois l'année de sa notification, en respectant la règle du *pro rata temporis* sur deux années civiles en fonction de la date de notification. Ainsi, pour l'année N, sont pris en compte pour le calcul du résultat le *pro rata temporis* sur N des projets achats N-1 et le *pro rata temporis* N des projets achats N ;

- sur les achats de projets de travaux bien identifiés de taille exceptionnelle (volume financier supérieur à 500 millions €), dont la durée est supérieure à 3 ans et dont le montant des économies achat sur la durée totale du marché est supérieur à 20 millions €, le total des économies achat sur la durée du marché est divisé par le nombre d'années du marché. Le montant annuel d'économies achat ainsi défini sera pris en compte pour chaque année qui compose le marché.

Afin d'évaluer la performance achat globale nette sur la totalité des projets traités par les acheteurs, le principe de la prise en compte des modifications (ex-avenants) conclues pendant la vie des marchés et de leur impact sur la performance achat est acté pour les marchés notifiés à compter de 2017.

#### JUSTIFICATION DES CIBLES

Les cibles globales sont fixées à partir des volumes achat annuels considérés (22,5 Mds € en 2022 pour les ministères et 20 Mds € pour les établissements publics). L'objectif plus élevé pour les établissements publics s'explique par :

- des résultats déclarés par les établissements publics tendanciellement plus élevés que pour les ministères, étant noté que les déclarations des établissements publics ne sont pas à ce stade auditées par la Direction des achats de l'État (DAE), contrairement à celles des ministères ;
- le potentiel encore significatif, mis en avant par le Plan achat de l'État, de nouvelles mutualisations entre établissements publics, voire entre établissements publics et services de l'État.

Les économies achats relatives aux actions achat interministérielles animées par la DAE recouvrent les économies achat relatives aux marchés passés par la DAE, par l'UGAP, par les plateformes régionales des achats et par la Direction de l'immobilier de l'État. En 2022, le volume des économies achat est relativement stable, avec un volume consolidé de 706 M€ à rapporter au total de 746 M€ identifiés en 2021.

## Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance  
218

L'attention accrue apportée à la mise en œuvre de dispositions environnementales et sociales dans les marchés de l'État et de ses établissements publics peut expliquer cette légère diminution. Au demeurant, la poursuite de l'appropriation par les ministères du nouvel outil SIA APPACH induit une déclaration partielle de leurs résultats par les ministères et un montant d'économies achat inférieur.

S'agissant des établissements publics, leurs déclarations ne sont pas auditées par la DAE, contrairement à celles des ministères. Le dispositif de fiabilisation des données sera harmonisé en 2024.

### INDICATEUR transversal \*

#### 3.2 - Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

\* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Ratio SUN / Poste de travail	m <sup>2</sup> /poste de travail	12,4	12,4	12,4	12,4	12,4	12,3
Ratio entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	54	59	48	48	48	48
Ratio entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	30,9	36,4	31	31	31	31

#### Précisions méthodologiques

**Source des données (pour les trois sous-indicateurs)** : secrétariat général des ministères économiques et financiers (SIEP-BAM).

**Périmètre (pour les trois sous-indicateurs)** : administration centrale du MEFSIN (immeubles de bureaux domaniaux et locatifs).

**Sous-indicateur « Ratio SUN / Poste de travail » :**

**Mode de calcul** : surface utile nette (SUN) telle que définie par la direction de l'immobilier de l'État (DIE), rapportée au nombre de postes de travail des effectifs physiques logés dans l'ensemble du parc concerné, y compris prestataires mais hors agents techniques des services généraux.

**Sous-indicateur « Ratio entretien courant / SUB » :**

**Mode de calcul** : dépenses d'exploitation-maintenance relevant de l'administration occupante, d'acquisition de matériel technique et de réalisation des travaux courants, rapportées à la surface utile brute telle que définie par la DIE.

**Sous-indicateur « Ratio entretien lourd / SUB » :**

**Mode de calcul** : dépenses relatives aux opérations au profit d'immeubles domaniaux étant imputées sur le CAS « gestion du patrimoine immobilier de l'État », rapportées à la surface utile brute telle que définie par la DIE.

Compte tenu du vieillissement naturel du parc domanial et des investissements nécessaires en matière de performance énergétique des bâtiments, on retient l'hypothèse selon laquelle l'enveloppe de crédits mis à disposition au titre de l'année sera intégralement consommée (par l'engagement des autorisations d'engagement).

#### JUSTIFICATION DES CIBLES

**Sous-indicateur « Ratio SUN / Poste de travail » :**

Alors que ce ratio est passé de 13,2 m<sup>2</sup> en 2017 à 12,4 m<sup>2</sup> en 2020, des progrès supplémentaires en matière d'optimisation de l'utilisation des surfaces de travail sont désormais particulièrement complexes à réaliser en raison de la conception architecturale, des contraintes techniques de certains bâtiments ainsi que des délais de réalisation des opérations immobilières programmées et engagées notamment dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2023.

Toutefois, afin de se rapprocher de l'objectif de 12 m<sup>2</sup> SUN par poste de travail, fixé par la direction d'immobilier de l'État (DIE), le secrétariat général du MEFSIN mettra en œuvre des actions de densification des espaces, dans le cadre du SPSI 2024 à 2028, en cours d'élaboration. Ce document définira une stratégie immobilière renouvelée conformément à la circulaire de la Première ministre du 08 février 2023 relative à la doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État. Ainsi, la prise en compte des premiers travaux de densification sur les locaux du site de Bercy se traduit par une légère baisse du ratio en 2026, à 12,3 m<sup>2</sup>.

Sous-indicateur « Ratio entretien courant / SUB » :

Le vieillissement naturel et la vétusté du parc immobilier domanial d'administration centrale engendrent inéluctablement d'importants travaux de maintenance corrective. Dans ces conditions, malgré un effort de rationalisation des dépenses, le ratio d'entretien courant devrait naturellement se maintenir à un niveau élevé sur l'ensemble de la trajectoire.

Sous-indicateur « Ratio entretien lourd / SUB » :

En raison du vieillissement naturel du parc domanial, impliquant notamment d'importants travaux de mise en conformité, le résultat de ce ratio devrait demeurer à un niveau relativement important.

## Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales  
218

# Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	167 441 591 170 274 964	23 013 962 23 217 946	5 710 729 9 857 998	0 0	0 0	196 166 282 203 350 908	1 695 000 2 777 426
05 – Prestations d'appui et support	216 201 260 224 140 790	194 321 241 175 039 501	119 770 000 520 000	296 000 291 306	0 0	530 588 501 399 991 597	2 620 000 2 670 000
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	61 301 690 68 442 657	81 630 998 75 804 519	14 945 015 38 325 205	0 0	0 0	157 877 703 182 572 381	0 0
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	3 113 790 2 423 086	810 000 810 000	10 000 000 12 547 200	0 0	0 0	13 923 790 15 780 286	0 0
09 – Action sociale ministérielle	63 255 235 64 373 253	122 737 574 123 792 669	1 045 000 1 064 718	0 0	336 270 441 227	187 374 079 189 671 867	500 000 500 000
<b>Totaux</b>	<b>511 313 566 529 654 750</b>	<b>422 513 775 398 664 635</b>	<b>151 470 744 62 315 121</b>	<b>296 000 291 306</b>	<b>336 270 441 227</b>	<b>1 085 930 355 991 367 039</b>	<b>4 815 000 5 947 426</b>

### CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	167 441 591 170 274 964	23 126 201 23 602 985	5 310 729 10 827 598	0 0	0 0	195 878 521 204 705 547	1 695 000 2 777 426
05 – Prestations d'appui et support	216 201 260 224 140 790	183 226 319 207 871 433	19 050 000 38 290 000	296 000 291 306	0 0	418 773 579 470 593 529	2 620 000 2 670 000
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	61 301 690 68 442 657	74 080 989 74 660 464	14 224 921 33 371 772	0 0	0 0	149 607 600 176 474 893	0 0
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	3 113 790 2 423 086	810 000 810 000	10 000 000 10 082 245	0 0	0 0	13 923 790 13 315 331	0 0
09 – Action sociale ministérielle	63 255 235 64 373 253	122 737 574 123 792 669	1 045 000 1 064 718	0 0	336 270 441 227	187 374 079 189 671 867	500 000 500 000
<b>Totaux</b>	<b>511 313 566 529 654 750</b>	<b>403 981 083 430 737 551</b>	<b>49 630 650 93 636 333</b>	<b>296 000 291 306</b>	<b>336 270 441 227</b>	<b>965 557 569 1 054 761 167</b>	<b>4 815 000 5 947 426</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026			
2 - Dépenses de personnel	511 313 566 529 654 750 536 173 533 536 750 488	923 539 923 539 923 539	511 313 566 529 654 750 536 173 533 536 750 488	923 539 923 539 923 539
3 - Dépenses de fonctionnement	422 513 775 398 664 635 420 534 440 420 258 816	4 815 000 5 023 887 4 570 000 4 450 000	403 981 083 430 737 551 433 306 055 410 065 656	4 815 000 5 023 887 4 570 000 4 450 000
5 - Dépenses d'investissement	151 470 744 62 315 121 49 581 409 44 205 393		49 630 650 93 636 333 108 621 508 55 581 310	
6 - Dépenses d'intervention	296 000 291 306 291 306 291 306		296 000 291 306 291 306 291 306	
7 - Dépenses d'opérations financières	336 270 441 227 351 570 357 899		336 270 441 227 351 570 357 899	
<b>Totaux</b>	<b>1 085 930 355</b> <b>991 367 039</b> <b>1 006 932 258</b> <b>1 001 863 902</b>	<b>4 815 000</b> <b>5 947 426</b> <b>5 493 539</b> <b>5 373 539</b>	<b>965 557 569</b> <b>1 054 761 167</b> <b>1 078 743 972</b> <b>1 003 046 659</b>	<b>4 815 000</b> <b>5 947 426</b> <b>5 493 539</b> <b>5 373 539</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024			
2 – Dépenses de personnel	511 313 566 529 654 750	923 539	511 313 566 529 654 750	923 539
21 – Rémunérations d'activité	310 079 326 323 033 389	923 539	310 079 326 323 033 389	923 539
22 – Cotisations et contributions sociales	194 084 755 197 725 093		194 084 755 197 725 093	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	7 149 485 8 896 268		7 149 485 8 896 268	
3 – Dépenses de fonctionnement	422 513 775 398 664 635	4 815 000 5 023 887	403 981 083 430 737 551	4 815 000 5 023 887
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	422 513 775	4 815 000	403 981 083	4 815 000



### Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales  
218

Titre / Catégorie  LFI 2023 PLF 2024	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	398 664 635	5 023 887	430 737 551	5 023 887
5 – Dépenses d'investissement	151 470 744 62 315 121		49 630 650 93 636 333	
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	151 470 744 62 315 121		49 630 650 93 636 333	
6 – Dépenses d'intervention	296 000 291 306		296 000 291 306	
64 – Transferts aux autres collectivités	296 000 291 306		296 000 291 306	
7 – Dépenses d'opérations financières	336 270 441 227		336 270 441 227	
71 – Prêts et avances	336 270 441 227		336 270 441 227	
<b>Totaux</b>	<b>1 085 930 355</b> <b>991 367 039</b>	<b>4 815 000</b> <b>5 947 426</b>	<b>965 557 569</b> <b>1 054 761 167</b>	<b>4 815 000</b> <b>5 947 426</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	170 274 964	33 075 944	203 350 908	170 274 964	34 430 583	204 705 547
05 – Prestations d'appui et support	224 140 790	175 850 807	399 991 597	224 140 790	246 452 739	470 593 529
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	68 442 657	114 129 724	182 572 381	68 442 657	108 032 236	176 474 893
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	2 423 086	13 357 200	15 780 286	2 423 086	10 892 245	13 315 331
09 – Action sociale ministérielle	64 373 253	125 298 614	189 671 867	64 373 253	125 298 614	189 671 867
<b>Total</b>	<b>529 654 750</b>	<b>461 712 289</b>	<b>991 367 039</b>	<b>529 654 750</b>	<b>525 106 417</b>	<b>1 054 761 167</b>

#### ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

#### ■ TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+177 370	+50 094	+227 464			<b>+227 464</b>	<b>+227 464</b>
Mise en oeuvre du transfert de la production graphique de la DGE au SG (SIRCOM)	134 ►	+102 169	+21 930	+124 099			<b>+124 099</b>	<b>+124 099</b>
Transfert de l'activité marchés publics de la DGE au BAMAC (SG)	134 ►	+75 201	+28 164	+103 365			<b>+103 365</b>	<b>+103 365</b>
Transferts sortants		-801 391	-289 631	-1 091 022			<b>-1 091 022</b>	<b>-1 091 022</b>
Régularisation en emplois du transfert en gestion 2023 relatif au guichet unique entreprises	► 220	-179 655	-75 905	-255 560			<b>-255 560</b>	<b>-255 560</b>
Création d'une délégation de programme interministérielle au nouveau nucléaire	► 217	-621 736	-213 726	-835 462			<b>-835 462</b>	<b>-835 462</b>

#### ■ TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+3,00	

### Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° Justification au premier euro  
218

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Mise en oeuvre du transfert de la production graphique de la DGE au SG (SIRCOM)	134 ►	+2,00	
Transfert de l'activité marchés publics de la DGE au BAMAC (SG)	134 ►	+1,00	
<b>Transferts sortants</b>		<b>-54,00</b>	
Régularisation en emplois du transfert en gestion 2023 relatif au délégué ministériel du sport (DGE)	► 134	-1,00	
Régularisation en emplois du transfert en gestion 2023 relatif au pilotage tutelle Atout France	► 134	-1,00	
Régularisation en emplois du transfert en gestion 2023 relatif à la transition écologique	► 134	-10,00	
Régularisation en emplois du transfert en gestion 2023 relatif à la création du CNC	► 134	-1,00	
Régularisation en emplois du transfert en gestion 2023 brigade de l'influence commerciale	► 134	-15,00	
Régularisation en emplois du transfert en gestion 2023 développement durable jeu concurrentiel	► 134	-1,00	
Régularisation en emplois du transfert en gestion 2023 empreinte environnementale du numérique	► 134	-1,00	
Régularisation en emplois du transfert en gestion 2023 relatif au guichet unique entreprises	► 220	-3,00	
Régularisation en emplois du transfert en gestion 2023 relatif à la transition écologique	► 305	-10,00	
Création d'une délégation de programme interministérielle au nouveau nucléaire	► 217	-5,00	
P218 v P134 - Régularisation en emplois pour la prise en charge des agents MAD auprès d'Atout France	► 134	-6,00	

Ces transferts sont pris en compte dans le calcul du plafond d'emplois présenté dans la partie 'emplois rémunérés par le programme'.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2023	Effet des mesures de périmètre pour 2024	Effet des mesures de transfert pour 2024	Effet des corrections techniques pour 2024	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2023 sur 2024	dont impact des schémas d'emplois 2024 sur 2024	Plafond demandé pour 2024
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1024 - Catégorie A+	792,00	0,00	-12,00	+0,27	+24,73	+11,61	+13,12	805,00
1025 - Catégorie A	2 281,00	0,00	-41,00	+7,70	+271,30	+148,42	+122,88	2 519,00
1026 - Catégorie B	1 400,00	0,00	+2,00	-8,30	-89,70	-33,91	-55,79	1 304,00
1027 - Catégorie C	440,00	0,00	0,00	+0,29	-79,29	-52,90	-26,39	361,00
<b>Total</b>	<b>4 913,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-51,00</b>	<b>-0,04</b>	<b>+127,04</b>	<b>+73,22</b>	<b>+53,82</b>	<b>4 989,00</b>

Pour 2024, le plafond d'emplois du programme s'élève à 4 989 ETPT, dont 16,1 % d'agents de catégorie A+, 50,5 % de catégorie A, 26,1 % de catégorie B et 7,2 % de catégorie C.

La part des catégories B et C est en diminution entre 2023 et 2024 au profit des catégories A+ et A. Cette évolution s'explique par la réinternalisation accrue des prestations intellectuelles (conseil et stratégie, assistance à maîtrise d'ouvrage informatique), le renforcement des fonctions d'audit, de contrôle interne, de maîtrise des risques, la gestion d'un volume croissant de contentieux, et enfin par le rôle croissant des autorités de contrôle et régulation rattachées au programme, notamment dans le domaine de la lutte contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pour lesquels les missions sont principalement exercées par des agents de catégories A.

Les corrections techniques tiennent compte d'un ajustement de la répartition par catégorie d'emplois du plafond d'emplois de la LFI 2023.

Le plafond d'emplois est construit sur les hypothèses suivantes :

- la création de 57 ETPT correspondant, compte tenu de la quotité de travail des agents et de leur durée de présence sur l'année civile, à 108 créations en ETP au titre de 2024 ;
- l'extension année pleine du schéma prévisionnel d'emplois 2023 qui s'établit à +73 ETPT ;
- un solde des transferts de -51 ETPT (récapitulé dans la partie « transferts en ETPT » ci-dessus).

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A+	138,00	30,00	5,76	181,00	102,00	6,61	+43,00
Catégorie A	285,00	63,00	6,46	520,00	294,00	6,58	+235,00
Catégorie B	225,00	92,00	6,07	133,00	61,00	6,31	-92,00
Catégorie C	207,00	41,00	7,70	129,00	106,00	6,95	-78,00
<b>Total</b>	<b>855,00</b>	<b>226,00</b>		<b>963,00</b>	<b>563,00</b>		<b>+108,00</b>

Le schéma d'emplois traduit une hausse des emplois de +108 ETP.

Pour l'année 2024, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

### Hypothèses de sorties

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	30	63	92	41	226
Autres départs définitifs	26	86	32	117	261
Autres départs	82	136	101	49	368
<b>Total des sorties</b>	<b>138</b>	<b>285</b>	<b>225</b>	<b>207</b>	<b>855</b>

Toutes catégories confondues, 855 sorties sont prévues, dont 226 au titre des départs à la retraite et 261 au titre des autres départs définitifs. Ceux-ci correspondent aux radiations, décès, démissions, licenciements ainsi qu'aux fins de contrat.

Les 368 autres sorties sont des départs en détachement d'agents du ministère ou affectations sortantes vers une autre administration, des départs réalisés dans le cadre d'une mobilité interne au ministère mais impliquant un changement de programme budgétaire, des départs en congé de longue durée (CLD), en congé de formation professionnelle, en congé parental et, enfin, en disponibilité.

## Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° Justification au premier euro  
218

Les dates moyennes de sorties sont estimées comme intervenant au mois de mai pour les agents de la catégorie A+, au mois de juin pour les agents des catégories A et B, et au mois de juillet pour les agents de la catégorie C.

### Hypothèses d'entrées

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	102	294	61	106	563
Autres entrées	79	226	72	23	400
<b>Total des entrées</b>	<b>181</b>	<b>520</b>	<b>133</b>	<b>129</b>	<b>963</b>

Toutes catégories confondues, 963 entrées sont prévues, dont 563 primo-recrutements par voie de concours, d'examen ou de contrat de plus d'un an.

Les autres entrées prévues, au nombre de 400, sont constituées de détachements ou affectations entrants en provenance d'une autre administration, collectivité ou établissement public ou de l'accueil d'agents du ministère dans le cadre d'une mobilité impliquant un changement de programme, des retours de détachements, des réintégrations de CLD, des retours de congé de formation professionnelle, de congé parental et de disponibilité.

Les dates moyennes d'entrées sont estimées comme intervenant au mois de juin pour l'ensemble des agents de catégories A+, A, B et C.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	LFI 2023	PLF 2024	(en ETPT)			Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
			dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques			
Administration centrale	3 944,00	3 985,00	-51,00	0,00	0,46	+91,54	+55,72	+35,82
Autres	969,00	1 004,00	0,00	0,00	-0,50	+35,50	+17,50	+18,00
<b>Total</b>	<b>4 913,00</b>	<b>4 989,00</b>	<b>-51,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,04</b>	<b>+127,04</b>	<b>+73,22</b>	<b>+53,82</b>

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2024
Administration centrale	+72,00	3 999,00
Autres	+36,00	1 024,00
<b>Total</b>	<b>+108,00</b>	<b>5 023,00</b>

La ligne « Autres » porte principalement sur les effectifs :

- des services à compétence nationale rattachés au programme :

- le SCL (Service commun des laboratoires) 366 ETPT ;
- TRACFIN (service de Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) 209 ETPT ;

- l'IGPDE (Institut de la gestion publique et du développement économique) 146 ETPT ;
  - l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'État) 160 ETPT ;
  - l'AFA (Agence française anti-corruption) 53 ETPT ;
- de l'autorité administrative indépendante rattachée au programme : ANJ (Autorité nationale des jeux) 70 ETPT.

#### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	1 632,00
05 – Prestations d'appui et support	1 979,00
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	683,00
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	24,00
09 – Action sociale ministérielle	671,00
<b>Total</b>	<b>4 989,00</b>

Le programme comprend 4 989 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 32,7 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 05 correspondent à 39,6 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 07 correspondent à 13,7 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 08 correspondent à 0,5 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 09 correspondent à 13,5 % de l'ensemble des ETPT du programme.

#### RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
80,00	1,30	0,84

Le recensement correspond au nombre d'apprentis relevant du T2 du ministère pour le programme donné au titre du recrutement pour l'année scolaire 2023-2024.

#### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2023	PLF 2024
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>310 079 326</b>	<b>323 033 389</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>194 084 755</b>	<b>197 725 093</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	142 174 909	143 685 034
– Civils (y.c. ATI)	100 937 374	100 751 477
– Militaires	972 883	1 047 069
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	40 264 652	41 886 488
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE	40 000	25 000
Autres cotisations	51 869 846	54 015 059
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>7 149 485</b>	<b>8 896 268</b>

**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme n° Justification au premier euro  
218

Catégorie	LFI 2023	PLF 2024
<b>Total en titre 2</b>	<b>511 313 566</b>	<b>529 654 750</b>
<b>Total en titre 2 hors CAS Pensions</b>	<b>369 138 657</b>	<b>385 969 716</b>
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		923 539

Il est prévu le versement de 1,4 M€ au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) à 130 bénéficiaires.

**ÉLÉMENTS SALARIAUX**

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle Exécution 2023 retraitée</b>	<b>359,93</b>
Prévision Exécution 2023 hors CAS Pensions	367,11
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023–2024	-0,62
Débasage de dépenses au profil atypique :	-6,56
– GIPA	-0,18
– Indemnisation des jours de CET	-2,12
– Mesures de restructurations	-0,12
– Autres	-4,14
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>7,47</b>
EAP schéma d'emplois 2023	3,34
Schéma d'emplois 2024	4,13
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>7,06</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>2,11</b>
Rebasage de la GIPA	0,18
Variation du point de la fonction publique	1,93
Mesures bas salaires	0,00
<b>GVT solde</b>	<b>0,63</b>
GVT positif	6,14
GVT négatif	-5,51
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA</b>	<b>6,58</b>
Indemnisation des jours de CET	2,36
Mesures de restructurations	0,13
Autres	4,10
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>2,19</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,72
Autres	1,47
<b>Total</b>	<b>385,97</b>

La ligne « Autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » à hauteur de -4,1 M€ comprend :

- -3,05 M€ de rappels sur exercice antérieur ;
- -0,1 M€ au titre de la prime « pouvoir d'achat » ;
- -0,15 M€ au titre du rattrapage en 2023 de 2 mois de versement de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT) 2022 ;
- -0,8 M€ d'indemnités pour rupture conventionnelle.

Les « Mesures générales » comprennent la prise en compte de la variation du point d'indice de la fonction publique (+1,5 %) au 1<sup>er</sup> juillet 2023, qui génère une extension en année pleine de +1,9 M€.

La ligne « Autres » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » à hauteur de +4,1 M€ se compose de :

- +3,1 M€ de rappels sur exercice antérieur ;
- +1,0 M€ d'indemnités pour rupture conventionnelle.

Par ailleurs, il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,18 M€ au bénéfice de 190 agents.

Un glissement vieillesse technicité (GVT) négatif de -5,5 M€, hors pension, est prévu au titre de l'économie naturelle due à l'écart de rémunération entre les effectifs sortants et entrants (effet de noria), soit -1,4 % de la masse salariale hors pensions.

Les personnels du programme connaissent une évolution de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière). Cette évolution du GVT positif, hors pension, des agents présents a été provisionnée à hauteur de +6,1 M€, soit 1,6 % de la masse salariale.

Le GVT solde ressort ainsi à +0,6 M€, soit 0,2 % de la masse salariale hors CAS.

La prévision de dépense de monétisation des comptes épargne-temps (CET) est évaluée à 2,4 M€, incluant la revalorisation de +10 % de l'indemnité forfaitaire.

Le montant inscrit dans la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » de +1,5 M€ regroupe une hausse des indemnités de fin de contrat (+0,3 M€), le financement en masse salariale de 20 emplois destinés à renforcer les capacités numériques des services du programme (+0,9 M€) et l'effet en 2024 de la nouvelle instruction des agents contractuels (+0,2 M€).

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	107 334	120 630	111 452	88 988	102 281	93 655
Catégorie A	61 514	68 189	70 086	50 405	57 596	59 532
Catégorie B	42 219	48 528	48 874	34 647	42 110	41 648
Catégorie C	32 131	43 299	34 552	25 270	37 655	27 604

Les tableaux ci-dessus font état des estimations des coûts moyens d'entrées et de sorties et des coûts moyens globaux en année pleine.

Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales. Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						28 408	56 816
Relèvement des « bas de grilles » (catégorie B et C)		B et C		07-2023	6	28 408	56 816
Mesures statutaires						2 447 335	2 447 335
Application aux contractuels A+ des mesures de revalorisation des		A+		01-2024	12	507 528	507 528



## Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° Justification au premier euro  
218

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
administrateurs de l'Etat au titre de la réforme de la haute fonction publique							
Attribution de 5 points d'indice		Toutes		01-2024	12	1 702 453	1 702 453
Revalorisation de la rémunération des agents contractuels		Toutes		01-2024	12	237 354	237 354
Mesures indemnitaires						4 586 673	4 586 673
Poursuite de l'introduction d'une part variable systématique pour les agents contractuels de catégorie A+ et A		A+ et A		01-2024	12	693 919	693 919
Poursuite de la mise en place d'un CIA ou bonus pour les agents titulaires et contractuels de catégorie B et C		B et C		01-2024	12	867 150	867 150
Poursuite du relèvement du montant de l'apport CIA ou bonus pour les agents de catégorie A		A		01-2024	12	356 000	356 000
Revalorisation de l'IFSE pour les agents de catégorie A		A		01-2024	12	1 169 000	1 169 000
Revalorisation du régime indemnitaire des cadres supérieurs dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique		A+		01-2024	12	1 500 604	1 500 604
<b>Total</b>						<b>7 062 416</b>	<b>7 090 824</b>

7,1 M€ de mesures catégorielles sont intégrées au programme 218 en PLF 2024, dont :

- 0,03 M€ au titre du relèvement « bas de grille » des catégories C et B ;
- 0,5 M€ au titre de l'application aux contractuels A+ des mesures de revalorisation des administrateurs de l'État au titre de la réforme de la haute fonction publique ;
- 1,7 M€ au titre de l'attribution de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- 0,23 M€ au titre de la revalorisation de la rémunération des agents contractuels ;
- 0,9 M€ au titre de la poursuite de la mise en place d'un complément indemnitaire annuel pour les agents titulaires et contractuels de catégorie B et C ;
- 0,7 M€ au titre de la poursuite de l'introduction d'une part variable systématique dans le régime de rémunérations des agents contractuels de catégorie A+ et A ;
- 1,5 M€ au titre du relèvement du complément indemnitaire annuel et de la revalorisation de l'IFSE des agents de catégorie A ;
- 1,5 M€ au titre de la revalorisation du régime indemnitaire des cadres supérieurs dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique.

### ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les crédits concourant à l'action sociale ministérielle sont présentés dans la partie « justification par action » de ce PAP (action 9).

### COÛTS SYNTHÉTIQUES

### INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale	Services déconcentrés	Total
--------	--------	---------	-------	-------------------------	-----------------------	-------

Surface	1	SUB du parc	m <sup>2</sup>	413 995	Sans objet				413 995	
	2	SUN du parc	m <sup>2</sup>	206 508	Sans objet				206 508	
	3	SUB du parc domanial	m <sup>2</sup>	366 459	Sans objet				366 459	
Occupation	4	Ratio SUN / Poste de travail	m <sup>2</sup> / PT	12,4	Sans objet				12,4	
	5	Coût de l'entretien courant	€	19 831 708	Sans objet				19 831 708	
	6	Ratio entretien courant / SUB	€ / m <sup>2</sup>	48	Sans objet				48	
Entretien lourd	7	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE	12 807 203	AE	Sans objet		AE	12 807 203
				CP	16 036 691	CP	Sans objet		CP	16 036 691
	8	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m <sup>2</sup>	AE	35	AE	Sans objet		AE	35
				CP	43,7	CP	Sans objet		CP	43,7

**Périmètre** : les chiffres mentionnés concernent le périmètre des immeubles, majoritairement de bureaux, de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2023. Pour la période 2024 à 2028, un nouveau SPSI est en cours d'élaboration.

(1-2) Surfaces : les surfaces SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes de la direction de l'immobilier de l'État concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

(5) L'entretien courant est de la responsabilité de l'administration occupante. Il recouvre principalement l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant ainsi que le matériel technique et les travaux courants, hors travaux d'aménagement des espaces, pour l'ensemble des bâtiments domaniaux et locatifs gérés par l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

(7) L'entretien lourd est de la responsabilité de l'État propriétaire. Il recouvre les opérations au profit d'immeubles domaniaux imputées sur le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

(8) Le périmètre du ratio entretien lourd / SUB s'applique au parc domanial *stricto sensu*, et diffère de celui retenu pour l'indicateur immobilier du volet performance de ce programme, qui s'applique à l'ensemble du parc.

**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme 218	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

**Dépenses pluriannuelles****GRANDS PROJETS INFORMATIQUES**

Le programme 218 porte cinq projets informatiques de grande ampleur, à vocation interministérielle s'agissant de la montée de version, dite S/4 HANA, du système d'information financier Chorus, du chantier de Transformation numérique de la commande publique (TNCP) ou à destination d'une ou de plusieurs directions des Ministères économiques et financiers s'agissant du système d'information de TRACFIN, du regroupement des centres informatiques et du Portail commun de recouvrement (PCR, désormais PortailPro).

**■ CHORUS - PROJET S\_4HANA**

La solution applicative de Chorus Cœur est basée sur des composants fournis par l'éditeur SAP, en l'occurrence les modules ECC (cœur comptable et budgétaire), SRM (gestion des marchés publics) et BW/BI (infocentre). Cette version ne sera plus maintenue par l'éditeur au-delà de 2027 et sera remplacée par un nouveau socle de solution appelé S/4HANA qui fait l'objet du présent projet de migration.

L'objectif principal du projet est de migrer Chorus Cœur vers la version la plus récente de SAP S/4HANA afin de construire un nouveau socle technique et applicatif en bénéficiant des innovations offertes par cette version.

Le projet vise ainsi à :

- Garantir la maintenance de la solution par l'éditeur en utilisant une version récente de SAP.
- Améliorer l'ergonomie et les aspects formations de la solution en s'appuyant sur un socle applicatif modernisé.
- Améliorer les performances en s'appuyant sur la nouvelle architecture de base de données HANA.
- Lutter globalement contre l'obsolescence de Chorus, y compris sur le plan de l'infrastructure technique.

S/4HANA embarque des opportunités pour ses utilisateurs en termes d'ergonomie et de processus de travail, notamment avec l'utilisation de l'interface utilisateur Fiori. La migration sera effectuée à structure organisationnelle constante, sans refonte des paramètres structurants fondamentaux de la solution.

La mise en production de la nouvelle version est prévue pour mai 2024.

Année de lancement du projet	2022
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

## Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	12,47	3,01	3,53	7,99	4,00	9,00	47,20	47,20	67,20	67,20
Titre 2	0,00	0,00	0,50	0,50	1,04	1,04	12,09	12,09	6,20	6,20	19,83	19,83
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12,97</b>	<b>3,51</b>	<b>4,57</b>	<b>9,03</b>	<b>16,09</b>	<b>21,09</b>	<b>53,40</b>	<b>53,40</b>	<b>87,03</b>	<b>87,03</b>

## Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	87,03	87,03	0,00
Durée totale en mois	25	25	0,00

Le calendrier et les coûts du projet restent stables et conformes aux prévisions initiales. Le montant de l'année 2025 et suivantes, à l'issue de l'achèvement de la migration en 2024, correspond aux coûts de maintien en conditions opérationnelles (MCO) de Chorus sur deux ans (2025 et 2026). Ceux-ci recouvrent les dépenses d'exploitation, de maintenance des applications et des licences, de formation continue et de support utilisateurs.

## PCR

Le portail commun du recouvrement, aujourd'hui dénommé [Portailpro.gouv.fr](http://Portailpro.gouv.fr), s'inscrit dans un double objectif de :

- transparence : offrir aux entreprises, avec un identifiant et un mot de passe uniques, un accès à une vision consolidée de leur situation envers les URSSAF, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) et la Direction générale des Douanes et des Droits indirects (DGDDI) ;
- de simplification : permettre aux entreprises de réaliser depuis un seul site l'ensemble de leurs démarches déclaratives et de paiement en matière fiscale, sociale, ou douanière.

La Mission France recouvrement (MFR), rattachée au Secrétariat général des ministères économiques et financiers, a été chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la coordination de ce projet complexe en raison des interconnexions qu'il nécessite entre les systèmes d'informations des administrations partenaires.

L'objectif de création du portail commun a été atteint en février 2022 avec l'ouverture au public de [portailpro.gouv.fr](http://portailpro.gouv.fr) et la livraison de compléments fonctionnels entre décembre 2022 et mai 2023. [Portailpro.gouv.fr](http://portailpro.gouv.fr) constitue une offre de service nouvelle et complémentaire par rapport à celles de sites [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr), [douane.gouv.fr](http://douane.gouv.fr) ou [urssaf.fr](http://urssaf.fr).

La phase projet est aujourd'hui terminée. La MFR s'attache désormais avec les administrations partenaires à promouvoir la nouvelle offre de service auprès des entreprises et des professionnels qui les accompagnent.

Année de lancement du projet	2019
Financement	P218, P156, P302, P349, URSSAF-SN
Zone fonctionnelle principale	Gestion et contrôle des accès

## Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° Justification au premier euro  
218

### COÛT ET DURÉE DU PROJET

#### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	23,26	13,59	15,57	20,40	3,85	8,69	0,00	0,00	0,00	0,00	42,68	42,68
Titre 2	6,60	6,60	3,49	3,49	0,08	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	10,16	10,16
<b>Total</b>	<b>29,86</b>	<b>20,19</b>	<b>19,06</b>	<b>23,89</b>	<b>3,93</b>	<b>8,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52,84</b>	<b>52,84</b>

Projet particulièrement complexe, Portailpro.gouv.fr a été conçu et développé grâce à plusieurs financements (FTAP et FTM) et contributions des administrations partenaires. Le budget pluriannuel a été construit sur la base des estimations de coûts de fabrication projet et des deux premières années de fonctionnement. Le prévisionnel a été exécuté à la baisse : les coûts de fabrication et de fonctionnement ont diminué, en particulier au niveau du T2.

### REGROUPEMENT DES CENTRES INFORMATIQUES

Ce projet vise, au fur et à mesure de l'obsolescence des centres informatiques du ministère (45 lors du démarrage du projet en 2013), à les rénover et les regrouper à terme dans quatre centres ministériels modernisés (qui ont également une vocation interministérielle). Cela permettra :

- de répondre à l'ensemble des besoins d'hébergements non satisfaits du MEFSIN (hors DGFIP), ainsi que ceux des ministères ayant manifesté leur intérêt (Justice, Culture, Éducation nationale) ;
- d'optimiser les coûts d'hébergement (immobilier, électricité, climatisation, sécurité, gardiennage) et d'exploitation (énergie) ;
- de réduire les risques associés à l'exploitation des centres de données actuels. Par exemple, la délocalisation hors d'Île-de-France de l'ensemble des quatre sites cible permet de les sortir de la zone inondable de la Seine ;
- d'augmenter les capacités de résilience des centres ;
- de s'inscrire dans la feuille de route gouvernementale en faveur de la transition écologique, notamment en termes de sobriété énergétique.

Depuis 2013, le nombre de sites d'hébergement est passé de 45 à 14.

Les opérations de regroupement ont démontré l'intérêt économique de concentrer l'hébergement d'une partie de la production informatique d'autres départements ministériels en plus de celle du MEFSIN (hors DGFIP), et notamment dans le cas de la rénovation et l'agrandissement du centre d'Osny.

Le dernier projet de regroupement, objet de la présentation faite ici, concerne la rénovation et l'extension du quatrième centre de données cible, celui de la direction nationale des statistiques du commerce extérieur (DNSCE ; rattachée à la DGDDI), à Toulouse. Financée par le FTAP, le secrétariat général du MEFSIN et la DGDDI, cette opération a connu une première phase d'études en 2022 et 2023, qui sera suivie du lancement des travaux en 2024, pour une livraison en 2025.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Directions bénéficiaires d'hébergement
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

## Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,98	0,98	1,36	0,03	0,16	0,39	20,58	0,34	3,67	25,01	26,76	26,76
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,98</b>	<b>0,98</b>	<b>1,36</b>	<b>0,03</b>	<b>0,16</b>	<b>0,39</b>	<b>20,58</b>	<b>0,34</b>	<b>3,67</b>	<b>25,01</b>	<b>26,76</b>	<b>26,76</b>

## Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,30	26,76	+38,63
Durée totale en mois	36	48	+33,33

Les dépenses réalisées antérieurement à 2022 correspondent aux derniers paiements effectués pour le site d'Osny, d'une part, et aux études préalables concernant le projet du site de Toulouse, d'autre part. Ainsi, sur le seul projet en tant que tel, le coût passe de 18,3 M€ à 25,8 M€, soit une hausse de 41 %.

L'opération avait été budgétée à 18,3 M€ en 2021 par la DGDDI (hors études préalables), avec un financement de 10 M€ du FTAP et du solde à parts égales du P218 et du P302. Cependant, les études de maîtrise d'œuvre ont identifié des besoins supplémentaires, notamment liés au sous-dimensionnement capacitaire du projet initial (cible finale de puissance relevée de 1,6 à 2 MW) et à des contraintes réglementaires et bâtementaires imposant une extension neuve. Ces besoins entraînent un surcoût de 7,5 M€, portant le coût totale de l'opération à 25,8 M€.

## GAINS DU PROJET

## Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	2,70	4,70	+74,07
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	20	9	-55,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	4,30	5,50	+27,91
Délai de retour en années	6	11	+83,33

Indépendamment du surcoût constaté, l'opération reste vertueuse en terme de retour sur investissement, avec des gains financiers estimés entre 3,2 et 5,5 M€/an, *via* :

- la mutualisation de la maintenance des matériels d'infrastructure des salles informatiques, à hauteur de 1,8 M€/an (dont 0,8 M€ en ETP) ;
- des coûts de location évités par la reconversion des deux plateaux de Bercy en bureau, à hauteur 0,25 M€/an ;
- des gains énergétiques, calculés selon le coût de l'énergie et l'efficacité énergétique des salles existantes, estimés entre 1,1 et 3,4 M€.

L'analyse de la valeur du projet permet de déterminer que le retour sur investissement apparaît entre 2036 et 2045 (soit entre 7 et 11 ans à compter du début du déménagement, durée inférieure aux standards bâtementaires), en fonction d'un coût de l'énergie restant élevé ou étant modéré. L'hypothèse de travail retenue pour cette évaluation est un scénario dans lequel l'opération permettra de déménager deux salles similaires à celles de Bercy et trois salles similaires à celles de la DNSCE ou de l'INSEE.

## Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° Justification au premier euro  
218

### SERVICE A COMPETENCE NATIONALE TRACFIN - SIRANO

Le projet SIRANO concerne la rénovation du système d'information décisionnel de TRACFIN, la cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Dans un contexte marqué par l'augmentation des informations entrantes et la multiplication des catégories et des sources d'information, il vise à améliorer l'efficacité opérationnelle du service. Les applications développées dans le cadre du projet permettront d'exploiter de manière plus efficace les volumes de données dont TRACFIN dispose, en offrant des fonctions d'analyse, de recherche, de croisement de données, de visualisation et de recommandation.

Année de lancement du projet	2014
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Lutte contre la fraude

### COÛT ET DURÉE DU PROJET

#### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	10,55	10,55	1,04	1,03	1,40	1,18	1,33	1,57	0,00	0,00	14,32	14,32
Titre 2	2,80	2,80	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,00	0,00	3,70	3,70
<b>Total</b>	<b>13,35</b>	<b>13,35</b>	<b>1,34</b>	<b>1,33</b>	<b>1,70</b>	<b>1,48</b>	<b>1,63</b>	<b>1,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18,02</b>	<b>18,02</b>

#### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,95	18,02	+101,34
Durée totale en mois	36	121	+236,11

L'allongement du projet et l'augmentation de son coût résultent de difficultés techniques d'intégration des différentes « briques » du nouveau Système d'Information (SI), de la complexité plus forte que prévue à reprendre les données du SI existant et de plusieurs résultats de prototypage non concluants ayant entraîné des délais de réalisation supplémentaires.

Ces difficultés ont conduit à une réorientation stratégique du projet en avril 2019, qui donne ses premiers résultats depuis le printemps 2020 :

- les fonctionnalités et l'ergonomie de la principale application métier de Tracfin (STARTRAC) évoluent en continu ;
- une fonctionnalité de priorisation intelligente du flux de déclarations de soupçons entrantes a été mise en œuvre ;
- la mise en qualité des données métier contenues dans la base de données de STARTRAC a été initiée (suppression des doublons de personnes etc.).

Par la suite, en 2021 et jusqu' à ce jour, le projet SIRANO a fait l'objet :

- d'une réécriture de l'application Startrac sur un socle technologique plus récent et donc plus pérenne ;
- de nouvelles fonctionnalités de détection automatique de phénomènes d'intérêt dans le corpus des déclarations de soupçon reçues par le Service.

La réécriture de l'application Startrac s'est néanmoins avérée plus complexe que les projections initialement prévues (un an de plus avec un besoin de +2,83 M€). A l'issue de la réécriture de l'application, Tracfin disposera d'une application reposant sur un socle technologique récent ce qui permettra de mettre en œuvre de nombreuses adaptations, notamment :

- amélioration nécessaire dans le cadre de la sécurisation du réseau de niveau secret ;
- amélioration du contrôle d'accès ;
- intégration du nouveau formulaire de déclaration de soupçons ;
- simplification des échanges avec les cellules de renseignement financier (CRF).

Il est à noter que les gains d'efficience seront la traduction de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et du temps de traitement des données dans un contexte marqué par l'augmentation tant du nombre d'informations entrantes, que de leur diversification (sources, catégories). En ce sens, les applications développées dans le cadre du projet Sirano, en offrant des outils et des fonctions modernisés de recherche, de croisement et d'analyse des données, permettront d'absorber la croissance du volume d'informations réceptionnées par Tracfin.

## TNCP

Ce projet, porté conjointement par la direction des affaires juridiques (DAJ), la direction des achats de l'État (DAE) et l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'État) a pour objectif de simplifier la vie des acheteurs et des entreprises, notamment celle des TPE/PME, en proposant une offre de services numériques permettant une dématérialisation totale de la chaîne de la commande publique et en exploitant les données des marchés.

A terme, il devrait permettre de développer une nouvelle économie des marchés publics, devenue entièrement numérique, capitalisant sur la donnée, plus sûre et plus performante en matière d'achats. Les possibilités d'interopérabilité des profils d'acheteurs avec les autres systèmes d'information, initialement prévues sur l'ensemble de la chaîne de la dépense publique, ont dû être limitées à la diffusion des consultations entre ces profils. En effet, les difficultés mentionnées ci-après ont conduit la DAE et l'AIFE à privilégier l'atteinte des objectifs induits par les obligations réglementaires.

Ses objectifs sont plus précisément :

- d'accélérer le processus de dématérialisation complète des marchés publics ;
- de générer des économies de fonctionnement importantes, pour les acheteurs comme pour les opérateurs économiques ;
- de favoriser la professionnalisation de la fonction « achats » ;
- de permettre l'émergence de nouveaux services autour de l'*open data*.

Année de lancement du projet	2017
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines



## Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° Justification au premier euro  
218

### COÛT ET DURÉE DU PROJET

#### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	7,82	5,12	2,84	3,10	2,04	4,02	0,00	0,47	4,15	4,15	16,85	16,85
Titre 2	2,85	2,85	0,56	0,56	0,82	0,82	0,23	0,23	0,25	0,25	4,71	4,71
<b>Total</b>	<b>10,67</b>	<b>7,97</b>	<b>3,40</b>	<b>3,66</b>	<b>2,86</b>	<b>4,85</b>	<b>0,23</b>	<b>0,70</b>	<b>4,40</b>	<b>4,40</b>	<b>21,57</b>	<b>21,57</b>

#### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,50	21,57	+5,20
Durée totale en mois	36	50	+38,89

L'augmentation du coût total s'explique essentiellement par une augmentation des dépenses de personnel sur due au pilotage de développements non planifiés, notamment l'intégration d'un nombre plus important que prévu de formulaires d'avis de publicité. L'enveloppe FTAP a été maintenue à son niveau initial par des transferts entre lignes budgétaires.

L'essentiel des développements des produits et services TNCP, puis leur intégration dans PLACE, devraient être achevés fin 2024, alors que le calendrier initial du projet prévoyait sa fin en 2022 (certains chantiers, comme celui de l'interopérabilité pour de dépôt des offres, ne pourront être finalisés qu'en 2025, après la période de gel lié à la procédure de renouvellement du marché de tierce maintenance applicative de l'AIFE courant 2024).

Le retard pris, en deux temps, s'explique ainsi :

- la crise sanitaire a retardé le lancement de certains développements de plusieurs mois en 2020 et 2021 ;
- l'AIFE a rencontré plusieurs difficultés sur 2021-2023 :
  - lors de la migration de son infrastructure informatique globale ;
  - suite à un changement de prestataire TMA pour sa plateforme Chorus Pro qui hébergera les services TNCP ;
  - le retard pris par les changements d'infrastructure de PLACE ont préempté des créneaux d'intervention, aux dépends du déploiement des services TNCP ;
  - nécessité d'absorber en 2023 le lourd impact de l'obligation réglementaire de mise en œuvre de 40 nouveaux formulaires européens.

Par conséquent, certains chantiers ont dû être abandonnés (par exemple concernant le profil d'opérateur économique unique), afin de privilégier le développement de modules attendus sur le plan réglementaire (formulaires européens eFORMS, l'API pour les données essentielles de la commande publique).

Le projet TNCP génère des gains sur la performance des achats et des gains ETP pour l'État, mais aussi pour les autres acheteurs publics. Ces économies diffuses sont portées par :

- une gestion des marchés simplifiée et plus efficace à travers la dématérialisation complète du processus de la passation (suppression des ressaisies, diminution de la charge administrative, réduction des délais de passation) ;
- une plus grande concurrence des opérateurs économiques et donc des prix plus bas à qualité égale ;
- une amélioration de la performance des achats grâce à une meilleure exploitation de l'information (données fournisseurs, open data des marchés).

En permettant la diffusion d'un grand nombre de données ouvertes de la commande publique, le projet TNCP améliore la transparence en la matière et favorise le développement de nouveaux services en faveur des acheteurs publics et des entreprises qui candidatent à des marchés publics.

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
276 329 452	0	635 107 383	516 426 678	278 588 777

### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
278 588 777	132 329 670 0	55 259 107	49 000 000	42 000 000
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
461 712 289 5 023 887	392 776 747 5 023 887	36 935 542	18 000 000	14 000 000
<b>Totaux</b>	<b>530 130 304</b>	<b>92 194 649</b>	<b>67 000 000</b>	<b>56 000 000</b>

### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
85,23 %	7,91 %	3,86 %	3,00 %

Le montant des engagements non couverts par des paiements à la fin 2023 devrait s'établir à 278,59 M€, en légère hausse par rapport aux engagements non couverts à fin 2022 (+2,26 M€).

Ce montant tient compte :

- des baux pluriannuels ;
- des marchés pluriannuels conclus notamment dans les domaines immobiliers, informatiques et logistiques ;
- des engagements restant à couvrir principalement liés aux calendriers des projets informatiques (AIFE, Informatique des services centraux, TRACFIN), et au service commun des laboratoires.

**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme	n°	Justification au premier euro
218		

Les engagements non couverts à fin 2023 relèvent à près de 60 % de dépenses immobilières et logistiques et près de 30 % de dépenses informatiques.

## Justification par action

### ACTION (20,5 %)

#### 02 - Expertise, audit, évaluation et contrôle

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	170 274 964	33 075 944	<b>203 350 908</b>	2 777 426
Crédits de paiement	170 274 964	34 430 583	<b>204 705 547</b>	2 777 426

#### EFFECTIFS

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	414
Catégorie A	779
Catégorie B	307
Catégorie C	101
<b>Total</b>	<b>1 601</b>

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	170 274 964	170 274 964
Rémunérations d'activité	112 684 453	112 684 453
Cotisations et contributions sociales	55 537 767	55 537 767
Prestations sociales et allocations diverses	2 052 744	2 052 744
Dépenses de fonctionnement	23 217 946	23 602 985
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 217 946	23 602 985
Dépenses d'investissement	9 857 998	10 827 598
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	9 857 998	10 827 598
<b>Total</b>	<b>203 350 908</b>	<b>204 705 547</b>

L'action 02 a pour finalité de contribuer à une gestion rigoureuse et efficace des dépenses et des administrations publiques.

Elle s'appuie dans cette perspective sur :

- la production d'audits, d'avis, d'expertises et de contrôles destinés à éclairer les décideurs publics. Ces missions incombent notamment à l'inspection générale des finances (IGF), le contrôle général économique et financier (CGEFI), la commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), la commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles (CCCOP), le service commun des laboratoires (SCL) et la direction des affaires juridiques (DAJ) ;
- la mise en œuvre de mesures de régulation - en particulier via l'Autorité nationale des jeux (ANJ) et l'Agence française anticorruption (AFA) -, ainsi que des actions de prévention et de lutte contre certaines formes de fraude financière portées par Tracfin.

**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme	n°	Justification au premier euro
218		

Est également retracé sur cette action le remboursement des agents mis à disposition des organismes extérieurs à l'administration dont l'activité relève du programme.

L'action 02 bénéficie enfin d'attributions de produits au titre de la rémunération de prestations fournies par les laboratoires de l'État au profit d'acteurs privés ou d'autres administrations.

**DÉPENSES SPÉCIFIQUES LIÉES AUX ACTIVITÉS DES CORPS ET INSTANCES DE CONTRÔLE (0,39 M€ EN AE ET EN CP)**

Ces crédits recouvrent les dépenses de fonctionnement de l'IGF et du CGEFI.

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	394 091	394 130

Ces crédits recouvrent les dépenses de fonctionnement :

- de l'IGF (364 091 € en AE et 364 130 € CP). Les dépenses se composent principalement de frais de mission et de dépenses de formation, de documentation, d'abonnement et d'accès aux bases de données. Les crédits sont également affectés à des actions de modernisation du service, notamment en matière informatique ;
- du CGEFI (30 000 € en AE et CP). Il s'agit notamment de permettre au service d'assurer le contrôle de plus de 400 entreprises et organismes publics dans lesquels l'État possède des intérêts ou qui ont la qualité d'opérateurs de politiques publiques, relevant de secteurs souvent à forts enjeux.

#### L'AGENCE FRANCAISE ANTICORRUPTION (0,35 M€ EN AE ET EN CP)

L'AFA a pour mission de contrôler la qualité et l'efficacité des procédures mises en œuvre au sein des administrations de l'État, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, et des associations et fondations reconnues d'utilité publique pour prévenir et détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme.

##### Dépenses de fonctionnement

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	350 000	350 000

Ces crédits sont destinés à couvrir les dépenses d'expertise diligentées par l'AFA, la loi prévoyant expressément la possibilité pour l'Agence de recourir à des experts et personnes ou autorités qualifiées pour mener à bien ses missions de conseil et de contrôle.

#### L'Autorité NATIONALE DES JEUX (3,80 M€ en AE et en CP)

L'ANJ régule l'essentiel (80 %) du secteur des jeux d'argent et de hasard (avec l'appui du ministère de l'Intérieur s'agissant des casinos terrestres), soit un marché de près de 13 milliards d'euros en 2022 et environ 28 millions de joueurs. La régulation de l'ANJ cherche à concilier l'enjeu d'attractivité du marché légal et les impératifs de santé publique de protection des joueurs, au sein d'un vaste périmètre d'action (de la prévention du jeu excessif à la fiabilité et à la transparence des opérations de jeux, en passant par la lutte contre l'offre illégale de jeu et la prévention des activités criminelles ou de blanchiment de capitaux).

##### Dépenses de fonctionnement

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 800 000	3 800 000

Dans un contexte de fortes mutations du marché des jeux d'argent (digitalisation des pratiques, émergence de nouvelles offres), le budget de fonctionnement courant de l'ANJ lui permettra d'axer prioritairement son activité sur le renforcement de son dispositif de contrôle des opérateurs, la dématérialisation de ses services et l'assistance auprès des joueurs. Dans le même temps, l'Autorité traitera un volume croissant de demandes d'interdictions de jeu.

**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme 218	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

**TRACFIN (12,33 M€ en AE et 12,02 M€ en CP)**

En tant que service de renseignement financier du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Tracfin concourt au développement d'une économie saine en luttant contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ce service est chargé de recueillir, analyser et enrichir les déclarations de soupçons que les professionnels assujettis sont tenus, par la loi, de lui déclarer.

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 203 855	4 203 855
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	8 132 398	7 818 398
<b>TOTAL</b>	<b>12 336 253</b>	<b>12 022 253</b>

Par rapport à la LFI 2023, Tracfin bénéficie d'une hausse de ses crédits (4,2 M€ en AE et 3,6 M€ en CP) lui permettant d'assurer sa pleine intégration au premier cercle du renseignement et ainsi de contribuer efficacement à la mise en œuvre du plan gouvernemental de lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques annoncé en mai 2023. Il s'agira notamment d'accélérer la mise à l'état de l'art de ses systèmes d'informations, de réaliser des investissements d'infrastructures et de développer les moyens d'enquête et d'analyse de Tracfin.

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (4,20 M€ en AE et en CP)**

Ces dépenses concernent principalement le fonctionnement récurrent des systèmes d'informations et applicatifs du service, à savoir essentiellement leur maintenance technique, fonctionnelle et logicielles, d'une part, et leur sécurisation ou maintien en condition de sécurité (audit, licences et maintenance des outils), d'autre part.

**dépenses D'INVESTISSEMENT (8,13 m€ en ae et 7,81 m€ en cp)**

Les crédits d'investissement sont consacrés aux projets d'ampleur de Tracfin, intégrés pour la plupart à la feuille de route du plan de lutte contre la fraude susmentionné, avec notamment une refonte des systèmes d'informations (construction d'un réseau à diffusion restreinte, évolution du portail de télédéclaration des soupçons ERMES), des programmes d'infrastructures (création d'un site de secours, déploiement d'un second site hors de Paris) ainsi qu'une montée en puissance capacitaire (acquisition d'outils spécialisé d'investigation et d'analyse).

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (7,72 M€ en AE et en CP)**

La DAJ intervient au profit des directions et services du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN), du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques (MTFP), et, le cas échéant, des autres administrations de l'État et de leurs établissements publics, des acteurs de l'achat public (fournisseurs, prestataires de service, entreprises, notamment les PME, collectivités locales), ainsi que des agents du MEFSIN (protection juridique dans le cadre de l'article L.134-1 et suivants du code général de la fonction publique). La DAJ assure ainsi une fonction normative, contentieuse, d'expertise et de coordination. Elle exerce en particulier les fonctions d'agent judiciaire de l'État dans son monopole légal (article 38 de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955) de représentation de l'État devant les juridictions judiciaires, hors matières domaniales et fiscales.

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 720 000	7 720 000

Ces crédits sont destinés à couvrir les dépenses visant essentiellement à assurer la défense de l'État devant les juridictions, qu'il s'agisse de dossiers contentieux récurrents, dont le volume est structurellement important (en particulier agressions d'agents publics, accidents corporels et matériels, réparation au titre de la détention provisoire) ou de dossiers à forts enjeux exposant à des dépenses unitaires très élevées (défense de l'État dans un contentieux devant les juridictions américaines par exemple). Ces crédits couvrent également les dépenses engagées sur des conventions d'honoraires au titre de la protection fonctionnelle des agents publics dont les montants sont imprévisibles et possiblement importants, ou, plus marginalement, de consultations pour des dossiers sensibles.

Les dépenses relatives au contentieux correspondent :

- pour 80 % à des honoraires d'auxiliaires de justice (avocats, huissiers, experts) et à des frais d'actes et d'instances ;
- pour 20 % à des dépens et des condamnations civiles, administratives et européennes.

Pour 2024, l'anticipation de deux facteurs conduit à augmenter la dotation de la DAJ par rapport à la LFI 2023 (5 M€). Tout d'abord, l'activité se maintiendra à un niveau structurellement élevé, en raison de la multiplication des instances judiciaires et administratives, en particulier celles en rapport avec les libertés publiques (attentats terroristes, agressions des forces de sécurité) et des demandes en hausse d'indemnités pour détention provisoire. Ensuite, la DAJ est confronté au règlement de contentieux dits de masse (plusieurs milliers de dossiers similaires en instance), en particulier ceux ayant trait aux dysfonctionnement du service public de la justice (retards devant les juridictions des prud'hommes en majorité) et aux contentieux issus de la crise sanitaire opposant des voyageurs au transporteurs aériens (20 000 dossiers). La faible probabilité de voir ces affaires déboucher sur une issue favorable pour l'État, d'une part, et les frais de justice qu'entraînerait la prolongation des instances, d'autre part, requièrent de solder ces contentieux de masse. Pour ce faire, 2,97 M€ ont été affectés à la DAJ en 2024.

### SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES (6,72 M€ EN AE et 8,39 M€ en CP)

Le SCL est un service à compétence nationale des ministères économiques et financiers. Laboratoire d'État, il réalise des expertises scientifiques pour la direction générale des douanes et droits indirectes (DGDDI) et la direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes (DGCCRF). Ces expertises permettent de garantir la conformité des produits mis sur le marché français ou à en déterminer la dangerosité, de définir la taxation des produits concernés et de vérifier le respect des règles de prohibition. Le SCL est constitué de onze laboratoires et d'une unité de direction implantée à Paris.

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 000 000	5 385 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 725 600	3 009 200
<b>TOTAL</b>	<b>6 725 600</b>	<b>8 394 200</b>

Ces crédits regroupent :

- le fonctionnement courant des onze laboratoires du réseau et de l'unité de direction (2,62 M€ en AE et 3,01 M€ en CP) permettant notamment le financement des frais d'analyse, des achats, du renouvellement des petits matériels, de l'entretien des locaux et des frais immobiliers ;
- les loyers et charges des laboratoires (Le Havre et les Antilles) installés dans des bâtiments en location (250 k€ en AE et en CP) ;



**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme	n°	Justification au premier euro
218		

- le financement des dépenses d'analyses sous-traitées (500 k€ en AE et en CP) portant sur les produits et matériels industriels lorsque le réseau ne dispose pas des compétences ou des matériels nécessaires ;
- le coût de formation des agents (220 k€ en AE et en CP) ;
- les frais en matière d'hygiène et de sécurité (120 k€ en AE et en CP) ;
- l'accréditation des analyses (150 k€ en AE et en CP) ;
- le paiement des marchés du gaz et de l'électricité (240 k€ en AE et CP) ;

- l'entretien des matériels scientifiques (900 k€ en AE et CP).

Dépenses d'investissement (1,73 m€ en ae et 3,01 m€ en cp)

Ces dépenses d'investissement permettent au service commun des laboratoires :

- de financer l'acquisition et le renouvellement de matériels scientifiques répondant à des exigences réglementaires accrues, notamment en matière de protection des consommateurs (sécurité et loyauté alimentaire) et des entreprises (lutte contre la contrefaçon, régimes économiques), de respect de normes environnementales (réglementation européenne REACH) et de lutte contre la fraude (stupéfiants, nouvelles substances psychoactives, produits du tabac) ;
- de couvrir les restes à payer des travaux d'aménagement du laboratoire des Antilles.

Ces crédits permettront également de financer la quote-part nationale annuelle de l'instrument de financement des équipements de contrôle douaniers, dispositif européen destiné à renforcer les capacités de contrôle des États membres et dans le cadre duquel le SCL a obtenu un financement de la Commission européenne (4,8 M€ sur la période 2022-2025).

## DÉPENSES DIVERSES (1,75 M€ EN AE ET EN CP)

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 750 000	1 750 000

Ces crédits sont destinés :

- d'une part à assurer le remboursement d'agents mis à disposition des organismes extérieurs à l'administration dont l'activité relève du programme (imputation sur l'action n° 02 pour des raisons d'unité de gestion) ;
- d'autre part à financer le marché d'audit et l'outil de gestion des risques de la commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC).

En 2024, la CICC deviendra l'Autorité nationale d'audit des fonds européens (ANAFE). Ce changement s'accompagnera de deux évolutions au sein de la nouvelle ANAFE :

- la création d'une unité spécialisée en pilotage et rédaction des audits de système de gestion et de contrôle, par redéploiement au sein du département d'audit des fonds structurels et d'investissement (FESI) ;
- la révision du système de pilotage de l'activité, dans le but de le fiabiliser, d'en améliorer l'exploitation et de mieux le partager entre utilisateurs.

Le marché d'audit de la CICC recouvrent deux types de prestations : la réalisation d'audits des FESI ; l'élaboration du résumé annuel d'audit de la capacité pour la reprise et la résilience, destiné à la Commission européenne (le recours à un prestataire externe pour cette rédaction s'expliquant par la complexité et la masse des données afférentes à traiter).

La stratégie d'audit s'appuie depuis 2023 sur un le déploiement d'un outil numérique de gestion des risques qui permettra à terme, outre l'enregistrement systématique des résultats des audits, l'identification des risques par l'exploitation des résultats et le suivi des recommandations ou évolutions attendues par l'autorité d'audit pour maîtriser ces risques.

**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme 218	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

**ACTION (40,3 %)****05 - Prestations d'appui et support**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	224 140 790	175 850 807	<b>399 991 597</b>	2 670 000
Crédits de paiement	224 140 790	246 452 739	<b>470 593 529</b>	2 670 000

**EFFECTIFS**

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	136
Catégorie A	780
Catégorie B	783
Catégorie C	272
<b>Total</b>	<b>1 971</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	224 140 790	224 140 790
Rémunérations d'activité	122 752 145	122 752 145
Cotisations et contributions sociales	100 232 342	100 232 342
Prestations sociales et allocations diverses	1 156 303	1 156 303
Dépenses de fonctionnement	175 039 501	207 871 433
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	175 039 501	207 871 433
Dépenses d'investissement	520 000	38 290 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	520 000	38 290 000
Dépenses d'intervention	291 306	291 306
Transferts aux autres collectivités	291 306	291 306
<b>Total</b>	<b>399 991 597</b>	<b>470 593 529</b>

L'action 05, conduite par les services du Secrétariat général (SG), consiste à apporter aux services centraux du MEFSIN, le support et l'appui de services mutualisés qui permettent des économies d'échelle et s'inscrivent dans une logique de professionnalisation accrue (centres de prestations mutualisés, contrats de service) :

- le service du numérique (SNUM) conçoit et met en œuvre pour l'administration centrale la politique de développement des technologies de l'information y compris audiovisuelle, de l'informatique, de la téléphonie et du travail en réseau. Il participe également à des dépenses mutualisés sur le périmètre ministériel ;
- le service de l'immobilier et de l'environnement professionnel (SIEP) assure l'ensemble des fonctions logistiques et immobilières pour l'administration centrale et les cabinets ministériels dans les domaines. Il intervient, comme le SNUM, soit en qualité de prestataire de services (maîtrise et assistance à maîtrise d'ouvrage, expertise), soit en recourant à des acteurs extérieurs qu'il pilote et contrôle. En matière immobilière, SIEP est compétent pour toutes les opérations supérieures à un million d'euros et celles intéressant plusieurs directions ;

- l'institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE), service à compétence nationale rattaché au SG du MEFSIN, définit l'essentiel de l'offre de formation inter-directionnelle du ministère. En outre, il ouvre un certain nombre de ses actions aux agents des autres ministères ;
- la sous-direction ressources humaines de l'administration centrale du SG assure la gestion et la formation des personnels appartenant aux corps d'administration centrale et celle des personnels non titulaires de l'administration centrale ;
- le service de la communication (SIRCOM) du SG est chargé de fournir aux cabinets ministériels les moyens d'exercice de leur action dans le domaine de la communication, d'une part, et de mettre en œuvre une communication institutionnelle interne et externe. Il finance également des actions de communication pour le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques. La rémunération de certaines prestations de service est assurée par le rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits ;
- le SG assure enfin des prestations financières pour les services centraux du MEFSIN (à l'exception de la direction générale des douanes et droits indirects et de la direction générale des finances publiques) et du ministère de la Transformation publique, et, le cas échéant, de services à compétence nationale et autorités administratives indépendantes relevant des ministères économiques et financiers.

### L'Informatique des services centraux (42,97 M€ en AE et 43,69 M€ en CP)

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	42 966 874	43 688 890

#### Les dépenses de fonctionnement courant : 28,45 M€ en AE et 29,17 M€ en CP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (PAP 2024)		AE	CP
<b>Services applicatifs</b>		<b>6 031 890 €</b>	<b>6 031 890 €</b>
	Convention SIRHIUS	600 000 €	600 000 €
	Maintenance des applications	4 431 890 €	4 431 890 €
	Maintenance des applications AFT	1 000 000 €	1 000 000 €
<b>Services bureautiques</b>		<b>11 856 000 €</b>	<b>14 478 016 €</b>
	Achats de matériels bureautiques et logiciels	2 990 000 €	2 990 000 €
	Dépenses audiovisuelles	2 970 000 €	2 970 000 €
	Dépenses d'assistance et de support	2 720 000 €	4 720 000 €
	Dépenses de téléphonie	2 576 000 €	2 698 016 €
	Dépenses d'impression	0 €	600 000 €
	Visioconférence	600 000 €	500 000 €
<b>Services d'infrastructures</b>		<b>9 294 000 €</b>	<b>7 294 000 €</b>
	Dépenses de sécurité	764 000 €	764 000 €
	Exploitation des serveurs	6 310 000 €	4 310 000 €
	Réseau de données	2 220 000 €	2 220 000 €
<b>Services mutualisés</b>		<b>1 264 000 €</b>	<b>1 364 000 €</b>
	Communautés pro et plateformes emplois	140 000 €	140 000 €
	Communication fonctionnement	59 400 €	59 400 €
	Gouvernance fonctionnement	564 600 €	664 600 €
	Maintenance ROSSIGNOL	500 000 €	500 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>28 445 890 €</b>	<b>29 167 906 €</b>

S'agissant des dépenses relatives aux services bureautiques, les acquisitions de matériels concernent principalement le renouvellement des ultra-portables (achetés en 2019-2020) sur 2024-2026. Ce lissage sur

**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme n° Justification au premier euro  
218

trois ans respectera le basculement obligatoire sur Windows 11 début 2025, qui impose le renouvellement des matériels non compatibles.

Concernant l'audiovisuel, les dépenses seront en légère hausse et demeureront ainsi à un niveau élevé, en raison, d'une part, d'un nombre d'évènements à assurer en augmentation constante (autour de 110 évènements en moyenne par mois en 2022, contre 135 sur les trois premiers trimestres de 2023) et, d'autre part, d'une hausse de leur coût unitaire du fait de leur complexification (avec notamment l'obligation aujourd'hui de prévoir des installations techniques permettant la présence d'une assistance tant en présentiel qu'à distance).

L'augmentation des crédits affectés aux services applicatifs résulte de la hausse des dépenses de maintien en conditions opérationnelles. Cette hausse résulte de l'intégration en maintenance d'un certain nombre de services ministériels financés initialement par le fonds de transformation ministériel (dont la plateforme de mise à disposition des données ouvertes « *data.economie.gouv.fr* »), mais également aux exigences accrues de sécurisation des applications et des montées de version plus systématiques du socle logiciel et technique.

L'importante hausse du budget alloué aux services d'infrastructure est notamment destinée à couvrir l'engagement sur 2 ans du nouveau marché d'exploitation des serveurs, ainsi que des coûts de maintenance et de sécurisation plus élevés (par exemple, suite à une réflexion menée sur la gestion des certificats, la remise à niveau de la plateforme IGC a été décidée, de façon à privilégier une exploitation internalisée par le SNUM).

Concernant enfin les services mutualisés, la hausse des crédits s'explique avant tout par une mesure de périmètre, à savoir l'intégration de la maintenance de l'application Rossignol (imputée au sein des services applicatifs). Par ailleurs, le renforcement de l'attractivité du SNUM induira des dépenses de recrutement (acquisition d'une plateforme LinkedIn par exemple) et de formation.

**Les projets informatiques : 14,52 M€ en AE et en CP**

PROJETS INFORMATIQUES (PAP 2024)		AE	CP
<b>Projets et évolutions applicatifs</b>		<b>11 630 984 €</b>	<b>11 630 984 €</b>
	dont applications RH	1 445 000 €	1 445 000 €
	dont applications documentaires	1 263 000 €	1 263 000 €
	dont applications bâtimentaires	800 000 €	800 000 €
	dont projets applicatifs AFT	600 000 €	600 000 €
<b>Projets bureautiques</b>		<b>650 000 €</b>	<b>650 000 €</b>
	dont rénovation PMF	350 000 €	350 000 €
<b>Services infrastructures</b>		<b>1 680 000 €</b>	<b>1 680 000 €</b>
	dont projet SIEM	300 000 €	300 000 €
	dont projet recâblage TOIP	1 000 000 €	1 000 000 €
<b>Services mutualisés</b>		<b>560 000 €</b>	<b>560 000 €</b>
	dont communication projets	160 000 €	160 000 €
	dont gouvernance projets	150 000 €	150 000 €
	dont ROSSIGNOL	250 000 €	250 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>14 520 984 €</b>	<b>14 520 984 €</b>

Construits pour répondre au schéma directeur 2022-2025 de SNUM, les principaux projets pour 2024 sont de trois ordres :

*En matière applicative, 2024 sera marquée par le développement des applications de ressources humaines (lancement d'un projet d'un outil numérique décisionnel s'appuyant notamment sur les données du système d'informations SIRHIUS), documentaires, archivistiques et de traduction (remplacement d'applications obsolètes par le déploiement de l'outil MARCIA, qui permettra la modernisation du fonctionnement du service des archives physiques des ministères économiques et financières), et métiers (nouvel outil de gestion centralisée des rapports élaborés par l'IGF). La modernisation des applications au socle obsolète difficilement maintenable sera par ailleurs poursuivie, avec la refonte du système « SI LOG » permettant le suivi fin de*

dépenses et commandes spécifiques au sein du ministère (frais de représentation, traduction, abonnements, etc.).

*En matière d'infrastructure, il s'agira tout d'abord de déployer le re-cablage et la téléphonie sur IP, dans le cadre de la modernisation des infrastructures de serveurs informatiques et de téléphonie. En assurant la sortie de la téléphonie classique, ces travaux permettront d'obtenir un meilleur débit et d'éviter des coûts de maintenance aujourd'hui en progression. Ensuite, dans un contexte de renforcement des menaces dans le cyberspace, sera visée l'amélioration du système de gestion des logs techniques et de supervision du système d'informations SIEM, notamment via la définition d'une architecture concernant ce dispositif sur un périmètre élargi.*

*En matière bureautique, les salles événementielles du site de Bercy seront rénovés. En effet, un audit a pointé des fragilités dans leurs installations audiovisuelles, nécessitant d'engager des travaux bâtimentaires et de migration technique.*

### L'immobilier des services centraux (97,23 M€ en AE et 165,88 M€ en CP)

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	97 227 172	128 110 743
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		37 770 000
<b>Total</b>	<b>97 227 172</b>	<b>165 880 743</b>

#### Dépenses de fonctionnement (97,23 M€ en AE et 128,11 M€ en CP)

Nature des dépenses	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Exploitation et sécurité des locaux	30 974 919	20 298 150
Travaux	20 862 150	20 630 186
Fonctionnement immobilier	45 390 103	87 182 407
<b>Total</b>	<b>97 227 172</b>	<b>128 110 743</b>

La gestion du parc immobilier s'inscrit dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2024-2025, en cours d'élaboration. Il visera à assurer tant la décarbonation des bâtiments de l'État, que l'optimisation économique et fonctionnelle du parc immobilier.

Les crédits dédiés à la gestion immobilière regroupent les dépenses relatives à l'exploitation et la sécurité des locaux, les dépenses de travaux de restructuration des services et d'entretien courant, ainsi que les dépenses de fonctionnement immobilier (loyers et charges, fluides, etc.).

#### Dépenses d'investissement (37,77 M€ en CP)

Le projet de rénovation du bâtiment domanial Vincent Auriol (Paris 13<sup>e</sup>) a fait l'objet de différentes études techniques et financières récentes. Suite à ces études, plusieurs options relatives au déroulement du projet de rénovation du site ont été soumises à l'analyse de la direction de l'immobilier de l'État en termes de rentabilité et d'opérabilité. Une fois cette analyse rendue, ces options seront soumises à l'arbitrage politique.

### La logistique des services centraux (17,94 M€ en AE et 19,34 M€ en CP)

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 421 222	18 815 196

**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme 218	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	520 000	520 000
<b>Total</b>	<b>17 941 222</b>	<b>19 335 196</b>

Dépenses de fonctionnement (17,42 M€ en AE et 18,82 M€ en CP)

Ces dépenses, caractérisées par leur hétérogénéité, correspondent à la mise en œuvre de prestations destinées à assurer le fonctionnement des services centraux et des cabinets ministériels (frais de mission, frais de réception et de représentation, impression, fonctionnement de l'hôtel des ministres, documentation, etc.).

Dépenses d'investissement (0,52 M€ en AE ET cp)

Ces crédits relèvent de dépenses d'équipement liées principalement à l'achat de véhicules au titre du renouvellement du parc automobile du ministère.

### **Institut de la gestion publique et du développement économique (4,68 M€ en AE et 4,51 M€ en CP)**

A la fois objet et vecteur de la transformation de l'action publique, l'Institut de la gestion publique et du développement (IGPDE) s'attachera à poursuivre les actions initiées au cours des dernières années, avec la mobilisation du levier numérique (par exemple grâce à la pérennisation de nouvelles actions de formation dans ce domaine, comme le cycle supérieur du numérique), la mise en œuvre du schéma directeur pour la formation professionnelle tout au long de la vie (cadre stratégique de la formation continue des agents de l'État), ainsi qu'une vigilance à ce que son offre de formation réponde aux besoins de professionnalisation des métiers transversaux (achat public, immobilier) et de renforcement des compétences dans les domaines de l'économie et de la gestion publique.

L'IGPDE continuera également de participer à la transformation managériale et à la modernisation de la fonction RH, notamment par le biais d'une offre enrichie en faveur de l'encadrement supérieur (université des cadres, Bercy+, etc.). À cet égard, les efforts de l'institut s'articulent principalement autour de deux axes : le déploiement d'une offre de formation visant à sensibiliser les cadres supérieurs aux enjeux environnementaux ; la consolidation du nouveau programme de formation VirtuOses, destiné à promouvoir la progression professionnelle des cadres féminins des ministères économiques et financiers.

Une partie importante de l'activité de l'IGPDE continuera d'être consacrée à la préparation aux concours de la fonction publique, illustration de son ouverture aux autres départements ministériels.

dépenses de fonctionnement

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 682 109	4 514 480

Les dépenses de formation stricto sensu sont estimées à 4,23 M€ en AE et 4,1 M€ en CP (dont 3,35 M€ en AE et 3,26 M€ en CP pour les actions de formation continue et 0,88 M€ en AE et 0,84 M€ en CP pour les préparations aux concours et aux examens professionnels). Les dépenses de fonctionnement de l'institut sont estimées à 0,45 M€ en AE et 0,41 M€ en CP.

### **Service de la communication (5,50 M€ en AE et en CP)**

## dépenses de fonctionnement

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 500 000	5 500 000

L'essentiel du budget de communication concerne les campagnes de communication publicitaires (1,2 M€) dans les médias à la demande des ministres (soutien aux réformes gouvernementales, semaine de l'industrie, etc.), les études et sondages (0,4 M€), la presse et veille médias (1,5 M€), les actions éditoriales (0,3 M€ ; Bercy info entreprises et particuliers, lettres électroniques, bases de données photo), la gestion des portails internet et intranet (0,75 M€), les actions événementielles (0,9 M€), la production de supports de communication pour (0,15 M€), la communication interne pour (0,15 M€ ; Alizé, journal vidéographique interne Point Zoom, etc.) et les actions transversales pour (0,15 M€ ; formations spécialisées en communication, identité sonore du ministère).

La baisse de 5 M€ par rapport au PLF 2023 s'explique par la fin de la campagne sur les métiers du tourisme (5 M€ prévus pour 2023).

**Politiques des ressources humaines (6,69 M€ en AE et en CP)**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 398 494	6 398 494
Transfert aux autres collectivités	291 306	291 306
<b>Total</b>	<b>6 689 800</b>	<b>6 689 800</b>

## dépenses de fonctionnement (6,40 M€ en ae et en cp)

Structurellement, ces crédits financent les dépenses relatives à la gestion des ressources humaines de l'administration centrale et aux projets de transformation de cette gestion, à la diversité et à l'égalité professionnelles, aux actions de la délégation à l'encadrement supérieur, ainsi qu'à la mise en œuvre du compte personnel de formation.

Plus précisément, ces crédits se répartissent de la façon suivante :

- 1,3 M€ mobilisés pour l'accueil de stagiaires. Ces dépenses visent à renforcer l'attractivité du ministère, à favoriser la politique d'égalité des chances et à répondre aux objectifs du plan gouvernemental « 1 jeune 1 solution » ;
- une enveloppe de 0,48 M€ est prévue pour accompagner la réforme de la haute fonction publique ;
- le fonds d'accompagnement au télétravail est doté de 3 M€ afin de prendre en charge les différentes mesures de soutien prévues dans l'accord collectif ministériel sur le télétravail signé le 11 juillet 2022 (formation, études, création de tiers-lieux, développement d'outils collaboratifs, etc.) ;
- en complément du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), 1 M€ sont alloués à la politique en faveur de l'insertion professionnelle des agents en situation de handicap, permettant d'amplifier l'action du ministère en matière d'inclusion numérique, d'équipements et de mobilités entre le domicile et le lieu de travail ;
- des dépenses divers pour 0,62 M€ (organisation de concours et d'examens professionnels, mise en œuvre du compte personnel de formation, etc.).

## Dépenses d'intervention (0,29 M€ en AE et en cp)



**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme 218	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

Ces crédits sont liés à la participation financière du MEFSIN au fonctionnement des fédérations syndicales.

**FONDS DE CONCOURS (1,60 M€ EN AE ET EN CP)**

Les crédits versés par le FIPHFP sur le fonds de concours dédié permettent d'engager les dépenses favorisant le recrutement et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap. Sont ainsi pris en charge, conformément à loi dite Le Pors du 13 juillet 1983, des dépenses telles que le remboursement des transports domicile/travail, les aménagements immobiliers, l'achat de prothèses auditives et de fauteuils roulants. Ces crédits permettent également le remboursement à un agent de son reste à charge relatif à une avance réalisée pour des dépenses entrant dans le champ du fonds, comme l'aménagement du véhicule personnel.

**DÉPENSES DIVERSES (0,84 M€ en AE et en CP)****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	843 630	843 630

Le programme 218 supporte diverses dépenses de fonctionnement, notamment la contribution du programme au FIPHFP et au fonctionnement spécifiques à divers services (notamment les ambassades et les tribunaux de commerce).

**ACTION (18,4 %)****07 - Pilotage des finances publiques et projets interministériels**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	68 442 657	114 129 724	<b>182 572 381</b>	0
Crédits de paiement	68 442 657	108 032 236	<b>176 474 893</b>	0

**EFFECTIFS**

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	140
Catégorie A	425
Catégorie B	43
Catégorie C	13
<b>Total</b>	<b>621</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	68 442 657	68 442 657
Rémunérations d'activité	47 207 394	47 207 394
Cotisations et contributions sociales	20 931 715	20 931 715
Prestations sociales et allocations diverses	303 548	303 548
Dépenses de fonctionnement	75 804 519	74 660 464
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	75 804 519	74 660 464
Dépenses d'investissement	38 325 205	33 371 772
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	38 325 205	33 371 772
<b>Total</b>	<b>182 572 381</b>	<b>176 474 893</b>

L'action 07 regroupe les moyens affectés au pilotage des finances publiques et à plusieurs directions ou services interministériels :

- la direction du budget (DB) ;
- l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) ;
- la direction des achats de l'État (DAE).

**Direction du budget (1,7 M€ en AE et 1,92 Me en CP)**

La DB est chargée de proposer une stratégie soutenable des finances publiques, de préparer le budget de l'ensemble des administrations publiques et de procéder à l'élaboration des projets de lois de finances, en s'efforçant de trouver les marges de manœuvre nécessaires au financement des priorités du Gouvernement. Elle propose des réformes et des économies structurelles pour maîtriser la dépense publique, participe à l'élaboration de la politique économique et financière et incite à l'amélioration de la gestion publique.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 698 266	1 919 400

Ces crédits sont principalement destinés à financer le développement d'outils de modernisation des finances publiques, au bénéfice de la communauté interministérielle. De plus, la DB poursuivra la rénovation de son outil de gestion de ses productions internes, de façon à les dématérialiser totalement, et à généraliser, de manière sécurisée, la signature électronique.

**Agence pour l'informatique financière de l'État (108,39 M€ en AE et 100,69 M€ en CP)**

L'AIFE a en charge la cohérence du système d'information financière de l'État (SIFE) dont elle définit et met en œuvre la stratégie. Elle a pour mission le développement de la facturation électronique entre l'État, les établissements publics, les collectivités locales et les entreprises qui sont leurs fournisseurs. L'Agence opère les systèmes d'information relatifs aux marchés publics (PLACE et ORME) et participe à la transformation numérique de la commande publique (TNCP, cf. supra grands projets informatiques).

En outre, l'AIFE est, sous maîtrise d'ouvrage de la direction générale des finances publiques (DGFIP), chargée de construire et de mettre en œuvre le portail public de facturation électronique interentreprises, en

**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme 218	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

application de l'ordonnance n° 2021-1190 du 15 septembre 2021 et de l'article 26 de la loi de finances rectificative pour 2022.

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	70 067 719	67 318 050
Dépenses d'investissement	38 325 205	33 371 772
<b>Total</b>	<b>108 392 924</b>	<b>100 689 822</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (70,07 M€ en AE et 67,32 m€ en CP)**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Fonctionnement permanent de Chorus	69 766 448	67 002 456
Fonctionnement de l'AIFE	301 271	315 594
<b>Total</b>	<b>70 067 719</b>	<b>67 318 050</b>

Le budget de fonctionnement de l'AIFE finance tout d'abord les activités de maintien en condition opérationnelle du système d'information Chorus et de ses solutions matérielles et logicielles, ainsi que de l'ensemble des applications dont l'AIFE assure la gestion ou l'administration (telle que la plateforme dématérialisée de la commande publique PLACE). Ces crédits financent par ailleurs les activités de support des missions de l'Agence.

Les crédits de fonctionnement permanent de Chorus, essentiellement consacrés aux activités de maintenance et de support pour les solutions déployées, ainsi qu'aux services d'infrastructures et d'exploitation (infogérance, prestations de maintenance technique), se décomposent de la façon suivante :

Nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Services infrastructures et exploitation	20 665 191	22 335 879
Support et maintenance (standard)	42 920 904	38 164 265
Construction de projet	4 441 142	4 747 594
Accompagnement terrain	1 368 611	1 358 545
Autres dépenses dont dépenses mutualisées	370 600	396 173
<b>Total</b>	<b>69 766 448</b>	<b>67 002 456</b>

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (38,33 m€ en AE et 33,37 M€ en CP)**

Activité	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Maintenance et évolution (évolutions applicatives et métiers du SI Chorus du SI marchés PLACE et de la plateforme API PISTE)	14 794 447	14 333 016
Services infrastructures et exploitation (SI Chorus)	1 526 709	1 402 553
Migration et montée de version (Chorus formulaires)	982 802	1 021 481
Construction de projet (essentiellement Portail public de facturation électronique, S4/HANA, Chorus DT,) systèmes d'échanges Chorus)	20 907 568	16 516 125
Autres dépenses mutualisées	113 678	98 596
<b>Total</b>	<b>38 325 205</b>	<b>33 371 772</b>

Les crédits d'investissement financeront en 2024 :

- la poursuite des travaux de migration du cœur de la solution Chorus pour la gestion budgétaire et comptable de l'État vers une version de 4<sup>e</sup> génération, engagés en 2022 et dont la mise en service est prévue mi-2024 (cf. *supra* grands projets informatiques) ;
- l'avancement des chantiers de dématérialisation, et notamment la poursuite de la construction du portail public de facturation électronique ;
- les évolutions techniques, applicatives et fonctionnelles, y compris réglementaires et ministérielles, des systèmes d'information opérés par l'agence;
- la poursuite des travaux de transformation numérique de la commande publique et des évolutions de la solution de dématérialisation de la commande publique PLACE ;
- l'internalisation de la solution Chorus Déplacements Temporaires (construction de la solution, acquisition du code de la solution et d'un portail de réservation en ligne).

### Direction des achats de l'État (4,04 M€ en AE et 5,42 M€ en CP)

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 038 534	5 423 014

La dotation attribuée à ce service permettra de financer :

- des projets de systèmes d'information interministériels dans le domaine de l'achat public (3 M€ en AE et 4,4 M€ en CP). Outre l'amélioration continue des applications existantes (notamment APPACH, dont le déploiement a été conduit avec succès entre 2020 et 2022), la construction du système d'information des achats de l'État se poursuit avec différents projets à l'œuvre sur 2021-2025, tels que l'approvisionnement électronique ou la mise en place d'un guidage métier vers le bon canal d'achat ;
- les études et les actions de formation, de communication et d'animation interministérielles pour évaluer, piloter ou conduire les actions d'achat susceptibles de générer des économies (1 M€ en AE et CP).

### ACTION (1,6 %)

#### 08 - Accompagnement du changement de l'action publique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 423 086	13 357 200	<b>15 780 286</b>	0
Crédits de paiement	2 423 086	10 892 245	<b>13 315 331</b>	0

#### EFFECTIFS

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	4
Catégorie A	20
Catégorie B	1
Catégorie C	0
<b>Total</b>	<b>25</b>

**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme	n°	Justification au premier euro
218		

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 423 086	2 423 086
Rémunérations d'activité	1 695 578	1 695 578
Cotisations et contributions sociales	717 459	717 459
Prestations sociales et allocations diverses	10 049	10 049
Dépenses de fonctionnement	810 000	810 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	810 000	810 000
Dépenses d'investissement	12 547 200	10 082 245
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	12 547 200	10 082 245
<b>Total</b>	<b>15 780 286</b>	<b>13 315 331</b>

L'action 08 regroupe structurellement les crédits alloués, d'une part, au fonds de transformation ministériel (FTM) piloté par le Secrétariat général pour financer des projets innovants des directions et services du MEFSIN, et, d'autre part, à la délégation à la synthèse, à la coordination et à l'innovation » (DSCI), qui est notamment chargée de coordonner les travaux relatifs aux plans de transformation ministériels sur le périmètre du MEFSIN.

Par ailleurs, cette action comporte également les crédits destinés au projet de rénovation et d'extension du centre de données de Toulouse.

**FONDS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIEL (5 M€ en AE et en CP)**

La dotation 2024 a vocation à être mobilisée notamment pour les projets à cycle court, comme les « startups » d'État, des démonstrateurs d'intérêt ministériel ou d'amorçage d'évolution des processus, s'appuyant dans la plupart des cas sur les systèmes d'information nécessaires à la bonne exécution des missions de gestion des comptes publics et à l'amélioration de l'efficacité des services.

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'investissement	5 000 000	5 000 000

Ces crédits financent des projets qui visent à :

- simplifier les services pour les usagers, par exemple pour les personnes en situation de handicap ;
- accélérer la production d'offre de services numériques en direction des agents (automatisation des processus répétitifs, outils décisionnels partagés, etc) ;
- inciter à l'utilisation stratégique des données (ouverture des données publiques, recours à des outils exploitant la science des données notamment dans le cadre de lutte contre la fraude) ;
- tendre vers davantage de nomadisation des agents dans le cadre de l'adaptation au télétravail (modes de travail hybrides, déploiement d'équipements numériques sécurisés) et le « zéro papier » (signature et visa électroniques, offre de mutualisation dans le domaine de la commande publique) ;
- explorer les possibilités offertes par les technologies numériques innovantes (stratégies d'APIsation des systèmes, passage à l'informatique en nuage des systèmes vers l'informatique en nuage ministérielle).

Comme les années précédentes, un appel à projets sera lancé pour 2024 auprès des services du MEFSIN afin de sélectionner, autour de quelques critères prioritaires tenant compte des objectifs fixés en matière de sobriété énergétique, les projets les plus novateurs qui s'articuleront au mieux avec les objectifs numériques du ministère.

### DÉLÉGATION « Synthèse, coordination, innovation » (0,81 M€ EN AE ET EN CP)

La DSCI a notamment vocation à :

- coordonner les travaux des directions du MEFSIN relatifs aux plans de transformation ministériels, en vue d'en assurer la synthèse et le suivi ;
- à assurer la relation avec la direction interministérielle de la transformation publique sur tous les sujets de transformation que celle-ci pilote en interministériel ;
- à apporter son conseil sur les projets de transformation au sein du ministère, voire à y participer.

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	810 000	810 000

Ces crédits permettront à la DSCI d'accompagner la dynamique d'innovation du MEFSIN, avec le développement de l'offre de service du laboratoire de transformation du ministère Bercy Lab et de la cellule de conseil interne, le déploiement de la démarche « Bercy vert », ainsi qu'à travers la mise en place et l'expérimentation d'outils aptes à améliorer le pilotage et le fonctionnement collaboratifs des administrations du ministère.

### Projet de rénovation et d'extension DU centre de données DE TOULOUSE (7,55 M€ en AE et 5,08 M€ en CP)

Ce projet, qui concerne le centre de données de la direction nationale des statistiques du commerce extérieure (service de la DGDDI), s'inscrit dans le plan de transformation des centres de données de l'État lancé en 2014 (atteinte de tailles critiques et montée en puissance). Le coût du projet, étalé sur 2023-2026, représente un montant de 25,8 M€ financés par le programme 218 et le programme 302 (douane) à hauteur 7,9 M€ chacun (la contribution pluriannuelle de la douane ayant été directement transférée au programme 218), ainsi que par une enveloppe du fonds de transformation de l'action publique de 10 M€ (FTAP ; en cours de validation).

Ce projet engendrerait des économies selon plusieurs axes : mutualisation de la maintenance ; coûts de location évités par la reconversion des deux plateaux du site de Bercy en bureau ; gains énergétiques estimés (sous réserve d'une hypothèse d'un maintien des prix de l'énergie à un niveau relativement élevé). En complément et dans le cadre des mesures de sobriété énergétiques, une recherche d'exploitation de l'énergie fatale émise pour être restituée dans l'immeuble est menée.

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'Investissement	7 547 200	5 082 245

**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme 218	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

Ces crédits (entendus hors FTAP) permettront de lancer les premiers travaux, après une phase d'études et de conception du projet menée sur 2022-2023.

**ACTION (19,1 %)****09 - Action sociale ministérielle**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	64 373 253	125 298 614	<b>189 671 867</b>	500 000
Crédits de paiement	64 373 253	125 298 614	<b>189 671 867</b>	500 000

**EFFECTIFS**

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	98
Catégorie A	276
Catégorie B	250
Catégorie C	39
<b>Total</b>	<b>663</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	64 373 253	64 373 253
Rémunérations d'activité	38 693 819	38 693 819
Cotisations et contributions sociales	20 305 810	20 305 810
Prestations sociales et allocations diverses	5 373 624	5 373 624
Dépenses de fonctionnement	123 792 669	123 792 669
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	123 792 669	123 792 669
Dépenses d'investissement	1 064 718	1 064 718
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 064 718	1 064 718
Dépenses d'opérations financières	441 227	441 227
Prêts et avances	441 227	441 227
<b>Total</b>	<b>189 671 867</b>	<b>189 671 867</b>

L'action 09 regroupe les moyens affectés aux politiques ministérielles d'action sociale, de santé et de sécurité au travail, mises en œuvre au sein du MEFSIN. Ces politiques visent à améliorer les conditions de vie des personnels et de leurs familles, à protéger leur santé, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Elles constituent un sujet majeur dans le cadre du dialogue social mené avec les organisations syndicales.

Les politiques d'action sociale s'adressent aux personnels en activité, à leurs familles ainsi qu'aux agents retraités. Elles concernent principalement la restauration, l'aide au logement, les vacances enfants et familles et l'aide à la parentalité. Leur mise en œuvre s'appuie sur des réseaux locaux de l'action sociale, ainsi que sur trois associations : l'association pour la gestion des restaurants des administrations financières (AGRAF)

en charge de l'exploitation des restaurants d'Île-de-France, l'association pour le logement des personnels des administrations financières (ALPAF) en charge des prestations en matière de logement et l'association éducation plein air finances (EPAF) en charge du tourisme social. Enfin des prêts sociaux peuvent être accordés par le service social aux agents confrontés à de graves difficultés financières.

La politique de santé et sécurité au travail a quant à elle pour objectifs d'assurer la protection de la santé physique et mentale, ainsi que la sécurité des agents, avec l'appui d'un réseau pluridisciplinaire d'inspecteurs santé et sécurité au travail, de médecins du travail, d'infirmiers et d'ergonomes. Fondée sur un dispositif réglementaire, cette politique s'inscrit au sein du dialogue social dans le cadre des Comités sociaux d'administration (CSA) qui disposent de crédits pour financer des programmes de prévention.

### Politiques ministérielles d'action sociale, de santé et sécurité au travail (125,30 M€ en AE et en CP)

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	123 792 669	123 792 669
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 064 718	1 064 718
Prêts et avances	441 227	441 227
<b>TOTAL</b>	<b>125 298 614</b>	<b>125 298 614</b>

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (123,8 M€ EN AE ET EN CP)

- **Crédits relatifs aux politiques d'action sociale (106,72 M€ en AE et CP)**

Ces crédits sont répartis pour 2024 de la façon suivante (en AE/CP) :

- 51,79 M€ pour la restauration. Ces crédits, qui constituent le premier poste de dépenses en matière d'action sociale, permettront notamment de financer les solutions de restauration collective ainsi que le dispositif de subventionnement interministériel des prestations repas ;
- 20,63 M€ consacrés au tourisme social à destination des enfants et des familles ;
- 9,52 M€ afin de poursuivre la politique menée en matière d'aide au logement. Celle-ci vise à faciliter l'installation des agents, notamment ceux nouvellement recrutés, par l'attribution de logements ou de places en foyers et par l'octroi d'aides et de prêts à l'installation ;
- 6,94 M€ alloués aux associations socioculturelles du MEFSIN au titre de leur fonctionnement. Cette dotation intègre le versement de la rémunération des personnels détachés au sein de ces associations, mais également au sein de la coopérative ;
- 7,31 M€ consacrés à l'aide à la parentalité, contribuant notamment à soutenir les politiques de promotion de l'égalité professionnelle au sein du MEFSIN. Cette politique est déclinée sous la forme d'aides financières directes (cf. ci-après) et de réservation de places en crèche auprès de structures externes, en plus des crèches dont le ministère est propriétaire. Les caisses d'allocations familiales contribuent, sous certaines conditions, au financement de ces réservations par l'intermédiaire du fonds de concours dédié sur le programme 218 (0,5 M€ par an). L'enveloppe de crédits consacrée à cette politique, qui a été en augmentée en 2023, a permis de renforcer le dispositif existant, avec l'élargissement du périmètre des aides accordées sous forme de CESU pour la garde d'enfant ou le soutien scolaire (dispositif chèque famille finances), la mise en place d'un dispositif spécifique pour les DROM-COM et la mise en œuvre d'une nouvelle prestation destinée à favoriser la pratique sportive des enfants (chèque sport finances) ;
- 5,04 M€ correspondant aux mesures décidées en conseils départementaux de l'action sociale, instances locales de dialogue social, pour organiser des manifestations de convivialité (comme l'arbre de Noël) et renforcer l'entraide au niveau local ;



**Conduite et pilotage des politiques économiques et financières**

Programme	n°	Justification au premier euro
218		

- 4,00 M€ pour la protection sociale complémentaire des agents actifs et retraités des administrations économiques et financières au titre de la participation de l'État employeur, dans le cadre du référencement en vigueur et dans l'attente de la mise en œuvre du nouveau dispositif prévu par l'ordonnance du 17 février 2021. Cette participation est déterminée en fonction du montant des transferts de solidarité dans le cadre d'un conventionnement avec un organisme mutualiste ;
- Enfin, 1,49 M€ sera consacré à l'administration générale et au fonctionnement des réseaux de l'action sociale, du service social et de la médecine de prévention.
- **Crédits relatifs à la politique en faveur de la santé et la sécurité au travail** (17,07 M€ en AE et CP)

Ces crédits, dont la mise en œuvre s'appuiera sur de nouvelles instances de dialogue social, financeront :

- les mesures décidées en CSA, pour 15,88 M€ ;
- la prévention médicale, à hauteur de 1,19 M€ (conventions de prestations de médecine interentreprises lorsqu'un département ne dispose pas de médecin de prévention, examens médicaux complémentaires) ;
- le renforcement du cadre et des actions de prévention (rôle des acteurs de prévention ministériels conforté, déploiement d'un nouvel outil informatique de recueil et de traitement des risques professionnels).

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (1,06 M€ EN AE ET EN CP)**

Ces crédits, concernant uniquement la politique d'action sociale, seront consacrés au financement des opérations de rénovation des restaurants administratifs et des centres de vacances.

**DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES (0,44 M€ EN AE ET EN CP)**

Ces crédits visent à couvrir le financement des **prêts sociaux**.